

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 24

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 24

FOUR HUNDRED AND TWENTY-
FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
Wednesday, 23 March 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. A. ALVAREZ (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 421)

1. Adoption of the agenda.

2. The Indonesian question:

(a) Report dated 1 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270 and S/1270/Corr.1);

(b) Letter dated 2 March 1949 from the representative of the Netherlands to the President of the Security Council concerning the Council's resolution of 28 January 1949 on the Indonesian question (S/1274);

(c) Supplementary report dated 7 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.1 and S/1270/Corr.1);

(d) Second supplementary report dated 10 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.2);

(e) Third supplementary report dated 11 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in

QUATRE CENT VINGT ET UNIEME
SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 23 mars 1949, à 15 heures.*

Président: M. A. ALVAREZ (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire
(S/Agenda 421)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question indonésienne:

a) Rapport, en date du 1er mars 1949, adressé au Conseil de sécurité, par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270 et S/1270/Corr.1);

b) Lettre, en date du 2 mars 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas, concernant la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949 relative à la question indonésienne (S/1274);

c) Rapport supplémentaire, en date du 7 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.1 et S/1270/Corr.1);

d) Deuxième rapport supplémentaire, en date du 10 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.2);

e) Troisième rapport supplémentaire, en date du 11 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations

accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the Indonesian question

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : Before discussing the item on the agenda, I should like to know whether the Council has any objection to our sending a telegram to the United Nations Commission for Indonesia requesting information on the general situation in Jogjakarta. As there is no objection I take it that the suggestion is approved.

On the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. van Langenhove, representative of Belgium; U Ba Maung, representative of Burma; Mr. Sen, representative of India; Mr. van Roijen, representative of the Netherlands; Abdur Rahim Khan, representative of Pakistan; General Romulo, representative of the Philippines; and Mr. Palar, representative of Indonesia, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : As usual, the interpretation will be consecutive for the speeches of members of the Council, and simultaneous for the speeches of representatives who have been invited to participate in the meeting.

General McNAUGHTON (Canada) : A number of questions have been raised at the last three meetings of the Security Council by several representatives with regard to my statement in the Council on 11 March [417th meeting], and I should like to take this opportunity to provide the further development of that statement which is apparently desired by members of the Council and by the representatives of other States who are participating in this debate.

In the first place, I wish to make it clear that the suggestion embodied in the Canadian statement of 11 March was put forward in the hope that it might represent a practicable course of action acceptable to the Council and which would lead to the resumption of direct negotiations between the two parties. In advancing the suggestion for exploratory discussions, I put forward an idea, not the final text of a proposal, because I fully recognize that the text of any final proposal could not appropriately be drafted until we had had the benefit of the discussions in the Council to indicate a consensus of the members' opinion.

In the three meetings which have been held since I made my statement, the debate has revealed that the suggestion, as it was originally advanced on 11 March, has secured the support of a number of delegations; on the other hand, there are some representatives who, while expressing general support for the idea of preliminary discussions, under the auspices of our Commission, have urged that the first and foremost sub-

Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Avant de continuer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais demander aux membres du Conseil s'ils ne voient pas d'objection à ce que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie soit invitée par télégramme à fournir des renseignements sur la situation générale à Djokjakarta. Comme il n'y a pas d'objection, je considère que ma proposition est approuvée.

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. van Langenhove, représentant de la Belgique; U Ba Maung, représentant de la Birmanie; M. Sen, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; Abdur Rahim Khan, représentant du Pakistan; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Comme d'habitude, l'interprétation sera consécutive pour les interventions des membres du Conseil et simultanée pour celles des représentants invités à participer aux débats.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Au cours des trois dernières séances du Conseil de sécurité, plusieurs représentants ont soulevé un certain nombre de questions à propos de ma déclaration du 11 mars [417ème séance] et, pour répondre, je crois, au désir des membres du Conseil et des représentants des autres Etats qui participent à nos débats, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour expliquer cette déclaration de façon plus détaillée.

Tout d'abord, je voudrais préciser que nous avons présenté la suggestion contenue dans notre déclaration du 11 mars dans l'espoir qu'elle pourrait conduire à des mesures pratiquement exécutables que le Conseil pourrait accepter et qui mèneraient à la reprise des négociations directes entre les parties. En suggérant que les parties prennent contact au cours de conversations préliminaires, j'ai émis une idée, et non pas un texte définitif de proposition, car j'estime qu'il n'est possible de rédiger comme il convient le texte définitif d'une proposition que lorsque nous avons pu profiter des discussions au Conseil pour nous faire une idée de l'opinion générale de ses membres.

Des débats qui se sont déroulés au cours des trois séances qui ont eu lieu depuis ma déclaration, il ressort que cette suggestion, telle que je l'ai émise pour la première fois le 11 mars, a obtenu l'appui d'un certain nombre de délégations; d'autres, en revanche, tout en approuvant en principe l'idée de conversations préliminaires sous les auspices de la Commission du Conseil, ont tenu à faire ressortir que la première et la plus impor-

ject for consideration at any such preliminary discussions must be the terms and conditions on which the restoration of Jogjakarta to the administration of the Government of the Republic of Indonesia might be accomplished. As I understand these representatives, their position is that, once agreement has been obtained on this matter, such preliminary discussions would then turn to the further question of examining the time and conditions under which there could be acceptance of the welcome initiative of the Government of the Netherlands in proposing a conference at The Hague, which would include representatives of all parties to the Indonesian dispute, including, of course, qualified representatives of the Government of the Republic of Indonesia.

I do not think that any real difference exists on this point which might prevent the Council from reaching a consensus of opinion. Indeed, the principal object of my remarks on 11 March was to suggest a procedure by which our Commission in Indonesia would be able to take the initiative in an endeavour to remove the present obstacles which exist to the attendance of Republican representatives at the conference at The Hague. Clearly, the chief obstacle to the attendance of these representatives is the question of the return of the Government of the Republic to Jogjakarta and its re-establishment as an effective administration.

To put it briefly, our position is this. We welcome the Netherlands' offer to seek early agreement for the transfer of sovereignty over Indonesia to the United States of Indonesia, and the suggestion that a conference should be held at The Hague to negotiate this agreement, provided arrangements are made to ensure that this conference takes place with the agreement and co-operation of all parties directly concerned. In order to enable this conference to take place it must be regarded as a practicable and acceptable procedure by all the parties concerned in the proposed negotiations, and to this end the United Nations Commission for Indonesia should, in the first instance, seek, within the powers conferred upon it by our resolution of 28 January [S/1234], a way of bringing about an acceptable and voluntary agreement between the representatives of the Netherlands and of the Republic which would enable the latter to participate in the conference in The Hague as one of the parties to the negotiations leading to the transfer of sovereignty in Indonesia.

The principal obstacle to the participation of the Republic in the conference is the question of implementing paragraph 2 of the operative part of our resolution of 28 January calling upon the Netherlands Government "to facilitate the immediate return of officials of the Government of the Republic of Indonesia to Jogjakarta". An endeavour should therefore be made, with the assistance of the United Nations Commission for Indonesia and without prejudice to the Council's resolution of 28 January—including paragraph 2—to seek agreement on the manner in which this restoration should take place, and also on the time and conditions for holding the proposed conference at The Hague.

tante des questions qu'il conviendrait d'aborder au cours de ces conversations doit être celle de savoir dans quelles conditions pourrait s'effectuer la restauration à Djokjakarta de l'administration du Gouvernement de la République d'Indonésie. Ces représentants, si je comprends bien, sont d'avis que, une fois l'accord obtenu sur ce point, on examinerait au cours de ces conversations préliminaires la question de savoir quand et comment pourrait être acceptée l'heureuse initiative qu'a prise le Gouvernement des Pays-Bas en proposant que se tienne à La Haye une conférence réunissant des représentants de toutes les parties au différend indonésien, y compris, bien entendu, des représentants qualifiés du Gouvernement de la République d'Indonésie.

Je ne crois pas qu'il y ait sur ce point de réelles divergences de vues qui pourraient empêcher l'accord de se faire au sein du Conseil. En fait, mon intervention du 11 mars tendait avant tout à suggérer une procédure permettant à notre Commission en Indonésie de prendre l'initiative d'un effort tendant à écarter les obstacles qui s'opposent actuellement à ce que les représentants de la République d'Indonésie assistent à la conférence de La Haye. De toute évidence, le principal de ces obstacles est la question du retour à Djokjakarta du Gouvernement de la République et de sa restauration comme administration effective.

Voici, en résumé, quel est notre point de vue. Nous accueillons avec faveur l'offre faite par les Pays-Bas de rechercher aussitôt que possible un accord sur la question du transfert aux Etats-Unis d'Indonésie de la souveraineté néerlandaise sur l'Indonésie et la proposition de tenir à La Haye une conférence pour négocier cet accord, étant entendu que toutes dispositions seront prises pour s'assurer que cette conférence aura lieu avec l'assentiment et la coopération de toutes les parties directement intéressées. Pour que cette conférence puisse avoir lieu, il faut que toutes les parties intéressées aux négociations qu'on se propose d'engager la considèrent comme un moyen possible et acceptable. A cette fin, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie devrait tout d'abord, dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par notre résolution du 28 janvier [S/1234], rechercher comment on pourrait parvenir à un accord qu'accepteraient volontairement les représentants des Pays-Bas et ceux de la République, et qui permettrait à ces derniers de prendre part à la conférence de La Haye en tant que l'une des parties aux négociations tendant au transfert de la souveraineté en Indonésie.

Le principal obstacle à la participation de la République à la conférence de La Haye est la question de la mise en application du paragraphe 2 du dispositif de notre résolution du 28 janvier qui invite le Gouvernement des Pays-Bas "à faciliter le retour immédiat à Djokjakarta des fonctionnaires du Gouvernement de la République d'Indonésie". Il faudrait donc s'efforcer, avec l'aide de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie et sans s'écartez de la résolution du 28 janvier — y compris le paragraphe 2 de cette résolution — de rechercher l'accord sur la manière dont ce retour devrait s'effectuer et également sur le point de savoir quand et dans quelles conditions pourrait se tenir, comme on se le propose, la conférence de La Haye.

As one of the members of the Council which supported the resolution of 28 January and contributed to its drafting, Canada continues to regard it as providing the procedures best suited to achieve a just and lasting settlement of this Indonesian dispute. What we propose at this time is that the Security Council, acting through its Commission, should help the Netherlands Government and the Government of the Republic to work out an agreement regarding the implementation of those parts of the resolution which are essential to enable further direct negotiations to take place between all parties concerned in the Indonesian dispute, leading to a peaceful settlement whereby sovereignty may be transferred from the Netherlands Government to the United States of Indonesia.

We welcome the acceptance by the Netherlands Government of our suggestion in the general terms in which I put it forward, and we also welcome the statement made by the representative of the Netherlands on Wednesday, 16 March [419th meeting], when, in referring to the Chinese and Canadian statements, he said: "We realize that the implementation of their suggestions will require concessions from both parties".

On 14 March [418th meeting] the representative of the Republic of Indonesia raised some questions with regard to the proposal made in my statement of 11 March. I hope that what I have said today will serve to dispel any misconception which might have arisen at that time.

In our view the preliminary discussions in Indonesia, which I and others in this Council have suggested, are not only desirable but absolutely essential. Before this Council could sanction the presence of the United Nations Commission for Indonesia at the conference at The Hague, we should need to know that our Commission itself was satisfied that the proposal of the Netherlands Government had been developed into one from which the Commission believed some useful progress towards eventual settlement would result. It would clearly be necessary for the Netherlands Government and the Government of the Republic of Indonesia also to be satisfied on this point, and, in addition, they should be mutually agreed regarding the respective conditions or stipulations on which they felt they would need assurance before the conference could assemble.

It is clear to the Canadian delegation, and I hope other members of the Council will agree, that it would be impracticable for the Council itself to attempt to specify in detail the conditions and procedure which might enable the parties to undertake direct negotiations at The Hague as proposed by the Netherlands Government. These are questions which, in our opinion, should be worked out in the preliminary discussions and with the assistance of our Commission, acting by virtue of the Council's resolution of 28 January and with the powers conferred upon it by that resolution. These powers include the duty of making recommendations to the parties, as well as

Etant l'un des membres du Conseil qui ont appuyé la résolution du 28 janvier et contribué à sa rédaction, le Canada considère toujours que cette résolution fournit le moyen le plus pratique d'arriver à un règlement juste et durable du différend indonésien. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est que le Conseil, agissant par l'intermédiaire de sa Commission, aide le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie à élaborer un accord concernant la mise en application des parties de la résolution qui sont essentielles si l'on veut qu'il soit possible de procéder à de nouvelles négociations directes entre toutes les parties intéressées au différend indonésien en vue d'un règlement pacifique grâce auquel la souveraineté pourrait être transférée du Gouvernement des Pays-Bas aux Etats-Unis d'Indonésie.

Nous accueillons avec faveur l'acceptation, par le Gouvernement des Pays-Bas, de notre suggestion, dans les termes généraux où je l'ai présentée, et nous accueillons également avec faveur la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas qui, le mercredi 16 mars [419ème séance], faisant allusion aux déclarations de la Chine et du Canada, a dit: "Nous nous rendons compte que la mise en œuvre de leurs suggestions exigea des concessions des deux parties".

Le 14 mars [418ème séance] le représentant de la République d'Indonésie a soulevé certaines questions concernant la proposition contenue dans ma déclaration du 11 mars. J'espère que ce que j'ai dit aujourd'hui servira à dissiper tous les malentendus qui auraient pu se produire à ce moment.

A notre avis, les conversations préliminaires en Indonésie, que plusieurs membres du Conseil et moi-même avons suggérées, ne sont pas seulement souhaitables; elles sont absolument essentielles. Avant que le Conseil puisse sanctionner la présence, à la conférence de La Haye, de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, il faut que nous sachions que notre Commission elle-même a acquis la certitude que les Pays-Bas ont donné à leur proposition une forme telle, qu'on puisse en attendre d'utiles progrès vers le règlement final de la question. De toute évidence, il faudrait aussi que les Gouvernements des Pays-Bas et de la République d'Indonésie partagent cette conviction; il faudrait en outre, avant que la conférence de La Haye puisse se réunir, que ces Gouvernements soient parvenus à un accord concernant les conditions et stipulations dont ils estiment respectivement que l'observation doit être garantie.

Il est évident, pour la délégation du Canada — et j'espère que d'autres membres du Conseil souscriront à ces vues — qu'il serait peu pratique que le Conseil lui-même essaye d'indiquer en détail les conditions et la procédure qui pourraient permettre aux parties d'entreprendre de La Haye des négociations directes, comme le propose le Gouvernement des Pays-Bas. Ce sont là des questions qui, à notre avis, devraient être réglées au cours des conversations préliminaires avec l'aide de notre Commission agissant en vertu de la résolution du Conseil en date du 28 janvier et dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par ladite résolution. Aux termes de ce mandat,

to the Security Council, on matters within the competence of our Commission.

The representative of the Republic of Indonesia raised another question with regard to my statement of 11 March when he suggested that the Canadian proposal was founded on the mistaken impression that the aims of the Netherlands Government, as set forth in its proposal of 26 February were identical with the aims of the Security Council and of the Republic of Indonesia. The representative of the Netherlands has already replied twice to this question regarding the ultimate objective of Netherlands policy on the transfer of sovereignty. On 14 March [418th meeting] he declared: "I should now like to state most emphatically that the transfer, according to the *Renville Agreement* [S/649, Appendices XIII and VIII], will be real, complete and unconditional." Moreover, if there is any difference between the Government of the Netherlands and the Government of the Republic of Indonesia regarding the manner in which this objective is to be attained, the place to clarify the matter is in the conference between the two parties which, as a result of the preliminary discussions we have proposed, we hope may take place subsequently at The Hague.

In speaking again today I have been prompted by the thought that the President might feel it appropriate that I, having taken the responsibility of bringing before this Council a suggestion for a preliminary discussion under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia, should summarize my suggestions regarding the terms in which he, as President of the Security Council, might communicate with our Commission. I propose that the President, on behalf of the Council, might communicate the following message to the Commission:

"It is the sense of the Security Council that the United Nations Commission for Indonesia, in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949, and without prejudicing the rights, claims and positions of the parties, should assist the parties in reaching agreement as to (a) the implementation of the Council's resolution of 28 January, and in particular paragraphs 1 and 2 of the operative part thereof; and (b) the time and conditions for holding the proposed conference at The Hague, to the end that the negotiations contemplated by the resolution of 28 January may be held as soon as possible. It is further the sense of the Council that, if such an agreement is reached, the holding of such a conference and the participation by the United Nations Commission for Indonesia in accordance with its terms of reference, would be consistent with the purposes and objectives of the Council's resolution of 28 January 1949."

I might add that, in view of the many comments which have been made in the Council on my original statement, and as my proposal represents action arising out of the Council's resolution of 28 January 1949, I have sought the advice of those members of the Council who supported that resolution; and that the text which I have proposed carries their assent.

la Commission doit, entre autres choses, faire des recommandations aux parties, comme au Conseil de sécurité, en ce qui concerne les questions relevant dans la compétence de la Commission.

Le représentant de la République d'Indonésie a soulevé une autre question à propos de ma déclaration du 11 mars, lorsqu'il a laissé entendre que la proposition du Canada reposait sur l'impression erronée que les buts du Gouvernement des Pays-Bas, tels que les définit sa proposition en date du 26 février, étaient identiques aux buts poursuivis par le Conseil de sécurité et la République d'Indonésie. A deux reprises déjà, le représentant des Pays-Bas a répondu à cette question relative à l'objectif final de la politique des Pays-Bas en ce qui concerne le transfert de souveraineté. Le 14 mars [418ème séance] il a affirmé: "Je tiens à affirmer dès maintenant, de la façon la plus nette, que, conformément à l'accord du *Renville* [S/649, annexes XIII et VIII], ce transfert de souveraineté sera réel, total et sans condition." En outre, s'il y a quelque divergence de vues entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie sur la manière dont cet objectif doit être atteint, c'est au cours de la conférence réunissant les deux parties et qui, à la suite des conversations préliminaires que nous proposons, pourra, nous l'espérons, se tenir à La Haye, qu'il conviendra d'élucider ce point.

Ce qui m'a incité à reprendre la parole aujourd'hui, c'est l'idée que le Président pourrait juger bon que, puisque j'ai pris l'initiative de suggérer au Conseil l'idée de conversations préliminaires sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, il m'appartenait de résumer mes suggestions concernant les termes dans lesquels, en tant que Président du Conseil de sécurité, il pourrait envoyer à notre Commission une communication. Je propose que le Président, au nom du Conseil, fasse parvenir à la Commission le message suivant:

"Le Conseil de sécurité est d'avis que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution adoptée par le Conseil le 28 janvier 1949, et sans préjuger les droits, revendications et positions des parties, devrait aider ces dernières à parvenir à un accord concernant: a) la mise en application de la résolution du Conseil en date du 28 janvier et, en particulier, des paragraphes premier et 2 de ladite résolution, et, b) le moment où et les conditions dans lesquelles aurait lieu la conférence qu'on se propose de tenir à La Haye, afin que les négociations prévues par la résolution du 28 janvier puissent être entreprises aussitôt que possible. Le Conseil estime en outre que, si l'accord se fait sur ces points, il serait conforme aux buts visés par la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949 qu'une telle conférence ait lieu et que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie y participe dans le cadre de son mandat."

Je pourrais ajouter que, étant donné les nombreuses suggestions qui ont été présentées au Conseil à propos de ma première déclaration, étant donné également que ma proposition porte sur des mesures à prendre au titre de la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949, je me suis informé de l'opinion des membres du Conseil qui ont appuyé cette résolution, et que le texte que je viens de proposer a obtenu leur accord.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Before I call upon the representative of the Netherlands, I should like to ask representatives who have already spoken to be as brief as possible if they speak again, so as not to prolong this debate.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): I should be glad to conform to the request of the President, and shall be as brief as possible.

What I have to say here today does not constitute my reaction to what General McNaughton has just said, and I should like to make it very clear that it is not a reply to his new suggestion concerning the message which the President might address to the United Nations Commission for Indonesia.

The last time I spoke before the Council [419th meeting] I said that, owing in particular to the wise and constructive interventions of the representatives of Canada and China, the debate on the Indonesian question had taken a more positive turn which held out the hopeful prospect of a solution. After having sat through further discussions in the Security Council, I must regrettably state that a number of speakers have done their utmost to disturb this atmosphere by endless repetition of recriminations, and by new accusations. Any impartial observer who attends these meetings—and I am not speaking now especially as the representative of the Netherlands—must inevitably feel a question arise within himself: What is the purpose of these debates? Is it to find a solution for a complicated problem, or is it to render the problem still more complicated? Is it to bring the parties together, as the purpose and aim of the United Nations should be, or is it to antagonize the parties still more? Is it to find objectively the truth and the solution, or is it to find as much fault as possible with one party and absolve the other?

These are questions which are being asked with increasing urgency, not only in my own country but by all those millions who put their hope and faith in the United Nations. Is it any wonder that, as has been stated by several speakers, the prestige of the Security Council is rapidly declining? I warned the Council a long time ago that this would be the result of its taking up a matter which it was not entitled to deal with, but this result has been aggravated beyond necessity by the attitude taken by certain delegations. The course of events during this session has been symptomatic of that regrettable trend.

Now what are the facts?

Fact number one: After the adoption of the Security Council's resolution of 28 January, the Netherlands made it clear that it would carry out that resolution to the utmost extent compatible with its responsibilities. On 26 February the Republican leaders in Bangka were informed that they were free either to go abroad or to reside in any part of Indonesia, with the exception of the still restricted area of Jogjakarta. It was added that the Netherlands authorities would grant transportation facilities if required. The

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Avant de donner la parole au représentant des Pays-Bas, je voudrais prier les représentants qui ont déjà parlé d'être aussi brefs que possible au cas où ils intervendraient de nouveau, afin de ne pas trop prolonger cette discussion.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Pour me conformer au désir du Président, je serai aussi bref que possible.

Je ne vais pas exposer aujourd'hui mon point de vue au sujet de la déclaration que vient de faire le général McNaughton. Je ne répondrai pas non plus, je tiens à le préciser, à la nouvelle suggestion que le général vient de faire au sujet du message que le Président pourrait adresser à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

La dernière fois que j'ai eu l'occasion de prendre ici la parole, [419ème séance], j'ai dit que le débat sur la question d'Indonésie avait pris, notamment à la suite des interventions sages et judicieuses des représentants du Canada et de la Chine un caractère plus positif qui permettait d'espérer que l'on parviendrait à une solution. Après avoir assisté à de nouvelles discussions, j'ai le regret de constater que de nombreux orateurs se sont efforcés de troubler cette atmosphère en reprenant sans cesse leurs accusations antérieures et en formulant de nouvelles. Un observateur impartial assistant à ces séances — et je ne parle pas spécialement en tant que représentant des Pays-Bas — doit, sans nul doute, se poser les questions suivantes: Quel est le but du débat? S'agit-il d'apporter une solution à un problème complexe, ou bien s'agit-il de compliquer encore ce problème? S'agit-il, conformément aux buts de l'Organisation des Nations Unies d'amener un rapprochement entre les parties en cause, ou bien s'agit-il de rendre plus violent encore leur antagonisme? Veut-on, dans un esprit objectif, découvrir la vérité et une solution du problème, ou bien veut-on rejeter autant que possible la faute sur l'une des parties et absoudre l'autre?

Voilà les questions que se posent, d'une manière chaque jour plus pressante, non seulement mes compatriotes, mais des millions de gens qui ont foi en l'Organisation des Nations Unies et fondent sur elle leurs espoirs. Et si — différents orateurs l'ont observé — le prestige du Conseil de sécurité décline rapidement, peut-on s'en étonner? J'ai averti le Conseil, il y a longtemps, que c'est ce qui se produirait s'il se saisissait d'une question qui n'est pas de sa compétence; mais cette situation est devenue plus grave encore en raison de l'attitude qu'ont prise certaines délégations. Cette tendance regrettable s'est manifestée d'une façon particulièrement nette au cours de la présente session.

Quels sont donc les faits?

Voici un premier fait: Lorsque le Conseil a adopté sa résolution du 28 janvier, les Pays-Bas ont déclaré sans ambiguïté qu'ils appliqueraient cette résolution dans toute la mesure où elle est compatible avec les responsabilités qu'ils assument. Le 26 février, les chefs républicains à Bangka ont été informés qu'ils étaient libres de partir pour l'étranger ou bien de résider dans une région quelconque de l'Indonésie, à l'exception de la zone de Djokjakarta où des restrictions sont encore en vigueur. Les autorités néerlandaises se

majority of the speakers here present either entirely disregarded this step, which obviously involved certain risks to us, or displayed sceptic cynicism about its being carried into effect; or entirely ignored the fact that it was taken, as did the representative of India, who inferred as late as last Monday [420th meeting] that the Republican leaders were not unconditionally free.

Fact number two: On the side of the Republic not only was no finger lifted to carry out its obligations under paragraph 1 of the resolution to stop the guerrilla warfare, but the so-called Republican Emergency Government openly broadcast to its adherents that the Council's resolution was to be rejected *in toto* and should not be carried out. I have not heard a word of criticism of this attitude on the part of those speakers who showed themselves so anxious and solicitous about the implementation of the resolution where the Netherlands were concerned.

Fact number three: In order to find a way out of the deadlock, my Government proposed a round table conference which would render possible an accelerated transfer of sovereignty and thus create a shortcut towards the aim of the Council's resolution, and which would seem to constitute an effective form of carrying out paragraphs 3 and 4 of the resolution, whilst avoiding the main stumbling-block, namely, the interim period with all its inherent difficulties. With the exception of a few interventions, I have heard little but criticism and utterances of distrust about this plan, which, after all, constituted a constructive effort at a considerable sacrifice to the Netherlands to implement the main part and purpose of the Security Council's resolution.

Fact number four: With a view to breaking the deadlock created by the question of the restoration of the Republican Government in Jogjakarta, the Canadian representative, supported by the Chinese representative, made the very helpful suggestion of holding a preliminary conference. In order to open the way towards an agreed settlement, we accepted this suggestion and made it clear that we would be prepared at such a preliminary conference to meet the Republican desires, if the Republic on its part would be prepared to meet our objections. This attitude on our part drew from the representative of Australia [419th meeting] the comment that we were very quick to seize on the Canadian suggestion. I wonder what the comment of that representative would have been if we had been as quick to reject the proposal as the Republic was on 14 March [418th meeting].

That initial Republican rejection constituted fact number five. As the representative of France clearly pointed out, that initial rejection by the Republic meant that the Republic refused to participate in the very same preliminary conference which had first been suggested by its own

déclaraient prêts, en outre, à accorder toutes les facilités de transport qui seraient demandées à cet effet. La plupart des orateurs n'ont tenu aucun compte du fait que nous avions pris ces mesures qui, évidemment, comportaient pour nous certains risques, ou bien ils ont, avec cynisme, émis des doutes sur la mise en application de ces mesures. Ils ont même voulu ignorer complètement ce que nous avions fait à cet égard: le représentant de l'Inde a notamment laissé entendre, lundi dernier encore [420ème séance], que les chefs républicains n'avaient pas été mis en liberté sans condition.

Voici un second fait: les Républicains, de leur côté, n'ont absolument rien fait pour mettre fin à l'activité des guérillas, alors que le paragraphe premier de la résolution les y obligeait, et, qui plus est, le soi-disant Gouvernement républicain de salut public a informé ouvertement ses partisans, par radio, que la résolution du Conseil devrait être rejetée en totalité et qu'il ne fallait pas l'appliquer. Cette attitude n'a fait l'objet, à ma connaissance, d'aucune critique de la part des orateurs qui se montraient si désireux et si impatients de voir les Pays-Bas appliquer ladite résolution.

Voici un troisième fait: afin de sortir de l'impasse, mon Gouvernement a proposé de réunir une conférence de la table ronde qui permettrait d'effectuer à plus bref délai le transfert de souveraineté, afin d'atteindre plus rapidement le but fixé par la résolution du Conseil. Il semblait, en effet, que le moyen proposé pouvait rendre effectivement possible l'application des paragraphes 3 et 4 de la résolution en évitant l'écueil principal, à savoir la période de transition avec toutes les difficultés qu'elle comporte. Sauf dans quelques rares interventions, je n'ai entendu exprimer à l'égard de ce programme que des critiques et du mépris, alors qu'en fait les Pays-Bas se déclaraient prêts à accomplir, au prix de sacrifices importants, un effort constructif en vue de mettre à exécution les principales dispositions de la résolution du Conseil et d'en réaliser le dessein.

Voici un quatrième fait: afin de sortir de l'impasse où l'on se trouvait du fait qu'il était question de rétablir à Djokjakarta le Gouvernement républicain, le représentant du Canada, appuyé par le représentant de la Chine, avait apporté une utile suggestion en proposant de réunir une conférence préliminaire. Cette suggestion, nous l'avons acceptée en pensant qu'elle ouvrirait la voie à un accord, et nous avons déclaré que nous étions disposés à prendre part à une conférence préliminaire de ce genre, et cela afin de donner satisfaction aux désirs des Républicains, et à condition que les Républicains, de leur côté, fussent disposés à accepter notre point de vue. Le représentant de l'Australie a fait observer [419ème séance] alors que nous avions été très prompts à accepter la suggestion du Canada. Je me demande ce que ce représentant aurait bien pu dire si nous avions rejeté cette proposition aussi rapidement que les Républicains l'ont fait le 14 mars [419ème séance].

Ce refus, que les Républicains ont opposé immédiatement, constitue un cinquième fait à signaler. Comme le représentant de la France l'a nettement déclaré, en repoussant la proposition dès l'origine, les Républicains ont refusé de participer à cette même conférence préliminaire qu'avait

Prime Minister in his letter of 3 February 1949, quoted in section B of document S/1270.

Fact number six: On Monday, 21 March [420th meeting] Mr. Palar, the representative of the Republic of Indonesia, announced that, upon second thought, the Republic was prepared to participate in a preliminary conference; at the same time, however, he added a new condition, namely, that the conference should, within 14 days, lead to the restoration of the Republic.

These are the facts which mark the recent development in the Indonesian case. It seemed to be necessary to remind the Security Council of these facts, not because I find any pleasure in taking part in the recriminations which, to some speakers around this table, seem to be the height and the essence of political wisdom, but because it seemed necessary to keep the record straight, and because the reaction of certain delegations to these facts are so sadly symptomatic of their lack of impartiality as to make us doubt their desire for further agreement between the parties. Since these delegations do not tire of uttering accusations, it is my duty likewise not to tire of refuting them, although I am sorry that so much of the Council's valuable time, which could so much better be used for constructive purposes, should be spent on such matters.

The speech made by the representative of India last Monday [420th meeting] contained several misrepresentations of my remarks which I must correct. I shall limit myself to two of them. Mr. Sen said that I had stated, and I quote: "It has been the aim of the Netherlands Government . . . to eliminate the Indonesian Republic as a State so that the Federalists can come into the Federation on a basis of equality with the Republicans". He further tried to infer that I had in my last statement made "the present offer of accelerated transfer of sovereignty . . . dependent on the non-restoration of the Republican Government at Jogjakarta . . ."

I have never said either the one thing or the other. Since my words have given rise to this double misinterpretation, it seems necessary however to repeat them. What I said [419th meeting] was this:

"By our police action the military and extremist elements which in practice controlled the Republic have been eliminated as an organized force. This,"—and I repeat—"This has opened up a possibility which would—and in our idea should, by preference—have been brought about in a peaceful way, by the participation of the Republic in an over-all Government of Indonesia, participation not as a sovereign State, but as one of the component parts of a sovereign State."

And further:

"I thought it well to dwell upon this point at some length because it touches the heart of the matter and explains that the Netherlands Government could only make its offer of accelerated independence because the aggressive and destructive influences in Jogjakarta have for the moment been eliminated. It also makes it clear that that

proposée leur Premier Ministre dans sa lettre du 3 février 1949, reproduite dans la section B du document S/1270.

Voici un sixième fait: le lundi 21 mars [420ème séance], M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, a annoncé qu'après réflexion les Républicains étaient disposés à participer à une conférence préliminaire, à cette nouvelle condition toutefois que la conférence devrait, dans les 14 jours, aboutir à une restauration de la République.

Tels sont les faits les plus récents en ce qui concerne l'affaire d'Indonésie. Ces faits, j'ai cru devoir les rappeler au Conseil, non parce que j'éprouve le moindre plaisir à formuler moi aussi des récriminations — ce qui pourtant paraît être pour certains des orateurs ici présents le principe même et le plus haut degré de la sagesse en matière politique — mais parce que je crois qu'il est bon de noter exactement les faits, et aussi parce que certaines délégations, placées devant ces faits, ont défendu des thèses qui prouvent qu'elles ne sont malheureusement pas impartiales et qui nous font douter de leur désir de voir s'établir un accord entre les parties. Puisque ces délégations ne cessent pas de lancer des accusations, il est de mon devoir de continuer, sans me lasser, à y répondre. Je regrette toutefois que ces questions prennent une si large part d'un temps que le Conseil devrait pouvoir employer à des fins plus constructives.

Dans le discours qu'il a fait lundi dernier [420ème séance], le représentant de l'Inde a donné de certaines de mes observations des interprétations inexactes que je dois rectifier: je ne le ferai que sur deux points. M. Sen a prétendu que j'avais déclaré, et je cite ses paroles: "L'objectif du Gouvernement des Pays-Bas . . . a été d'éliminer la République d'Indonésie en tant qu'Etat, afin que les fédéralistes puissent entrer dans la fédération sur un pied d'égalité avec les Républicains." Il a laissé entendre, d'autre part, que, dans ma dernière déclaration, "l'offre . . . de hâter le transfert de la souveraineté est subordonnée au non-rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta . . ."

Je n'ai jamais rien dit de tout cela. Puisque, par deux fois, on a mal interprété mes déclarations, je crois bon de les répéter. Voici ce que j'ai dit [419ème séance]:

"Notre opération de police a éliminé, en tant que forces organisées, les éléments militaires extrémistes auxquels la République était pratiquement asservie. Elle a créé" — et je répète — "elle a créé une possibilité qui aurait pu — solution préférable, à notre avis — naître d'une évolution pacifique si la République avait participé à la création d'un Gouvernement ayant pouvoir sur toute l'Indonésie, et cela, non pas en qualité d'Etat souverain, mais en tant que partie constitutive d'un Etat souverain."

J'ai dit, d'autre part:

"J'ai cru bon de m'étendre assez longuement sur ce point, parce qu'il touche au cœur de la question et explique que, si le Gouvernement des Pays-Bas a pu faire offrir d'avancer la date de l'indépendance de l'Indonésie, c'est uniquement parce que les influences agressives et destructives qui régnaient à Djokjakarta sont, pour le moment,

offer can be maintained only if we can be reasonably certain that these influences remain eliminated."

It would seem to me that the meaning of these words should be clear to anyone who wants to understand them. They mean, in fact, that the Netherlands Government has been trying, in endless negotiations, to bring about in a peaceful way the conditions necessary for the creation of the United States of Indonesia, namely: first, the elimination as an organized force of certain military and extremist elements in the Republic; and, secondly, the participation of the Republic—I repeat, the Republic—in an over-all Government of Indonesia as one of the component States of a sovereign federal State.

When the Republican Government proved unable, or unwilling, to subdue these unruly elements, and, on the contrary, allowed their acts of violence to increase to an unbearable extent, police action was the only way to eliminate them. It was the elimination of these organized military and extremist forces which made possible the offer of accelerated independence.

A similar misunderstanding was apparent in the statement of the representative of Egypt [420th meeting]. He construed my words to mean that the Netherlands intends to decide the form and leadership of the future United States of Indonesia. He said, furthermore, that

"The Netherlands also wants to decide who the leaders of the people of the Indonesian Republic should be. If this is not an innovation in international politics, I do not know of one. I should be quite interested to know where, in sane international life, one can find a system under which one country can claim to decide the form and leadership of another independent country."

I have never said that the Netherlands wants to decide who the leaders of the people of the Indonesian Republic should be; nor did I say that the Netherlands intends to decide the form and leadership of another independent country. What I did say, and what I maintain, is that it is essential that the new State should be started in the right way, that from the very beginning it should be constituted in a truly democratic manner and in accordance with the wishes of the majority of the population. It is this correct start which we wish to ensure. We could, and we should be justly blamed if during our sovereignty we had allowed the Republic to create a state of affairs which would have rendered it certain that the Republic would be, from the outset, in a position to impose its will by force upon the whole of the United States of Indonesia.

I think that I need take up no more of the time of the Security Council and that these examples are sufficient proof of the way some representatives have misrepresented my statements. I shall limit myself to these examples.

annihilées. Il en ressort également que les Pays-Bas ne peuvent maintenir cette offre que s'ils ont la quasi-certitude que les influences en question ne recommenceront pas à s'exercer."

Il me semble que ces déclarations sont claires pour quiconque veut bien les comprendre. Ces déclarations signifient en réalité qu'au cours d'interminables négociations le Gouvernement des Pays-Bas s'est efforcé, par des moyens pacifiques, de créer les conditions nécessaires à l'établissement des Etats-Unis d'Indonésie, c'est-à-dire: tout d'abord, l'élimination, en tant que force organisée, de certains éléments militaires de tendance extrémiste existant dans la République et, en second lieu, la participation de la République — je dis bien: de la République — à un Gouvernement de l'Indonésie entière, la République devant être l'un des Etats constituant une fédération souveraine.

Lorsqu'il fut démontré que le Gouvernement de la République ne pouvait ou ne voulait pas exercer son autorité sur ces éléments de désordre, mais qu'au contraire les actes de violence se multipliaient d'une façon intolérable, l'élimination de ces éléments ne pouvait plus être effectuée que par une opération de police, et c'est l'élimination de ces forces militaires de tendance extrémiste qui a rendu possible l'offre de hâter l'octroi de l'indépendance.

Le représentant de l'Egypte a, lui aussi, interprété de façon inexacte mes déclarations [420ème séance]. Il m'a fait dire que les Pays-Bas entendent imposer leur décision quant à la forme que prendront les futurs Etats-Unis d'Indonésie et quant au choix des dirigeants de ce Gouvernement. Il a déclaré de plus :

"Les Pays-Bas désirent également décider quels devront être les dirigeants de la République d'Indonésie. Si ceci n'est pas une innovation en politique internationale, je ne m'y connais pas. Il m'intéresserait beaucoup de savoir s'il existe en science politique internationale une doctrine qui accorde à un pays le droit de décider de la forme que prendra le Gouvernement d'un autre pays indépendant et de chercher ceux qui en seront les dirigeants."

Je n'ai jamais dit que les Pays-Bas entendent décider du choix des dirigeants de la République d'Indonésie, pas plus que je n'ai dit que les Pays-Bas entendent avoir un pouvoir de décision quant aux institutions et au choix des dirigeants d'un pays indépendant quelconque. Ce que j'ai dit, et je le maintiens, c'est qu'il est indispensable que le nouvel Etat soit établi, à l'origine, d'une manière véritablement démocratique et conformément aux vues de la majorité de la population. Voilà ce dont nous voulons nous assurer au départ. On pourrait et on devrait nous faire un reproche si, tant que notre souveraineté s'exerce, nous permettions à la République de créer une situation telle, que son Gouvernement soit, dès le début, en mesure d'imposer sa volonté par la force à l'ensemble des Etats-Unis d'Indonésie.

Je pense que je n'ai pas besoin de retenir plus longtemps l'attention du Conseil et que ces exemples suffisent à montrer comment certains représentants ont interprété mes déclarations d'une façon inexacte.

The representative of the Republic of Indonesia started his intervention the other day [420th meeting] by saying that Jogjakarta was now being destroyed by the Netherlands. He did not say on what information this contention was based. At any rate, and without consulting my Government, I wish to say that it is complete nonsense. It seems to me that it would be useful, as the President suggested earlier this afternoon, to have this Republican assertion verified by the United Nations Commission for Indonesia, because here at last we have an accusation which gives details about time and place and the veracity of which can therefore be investigated immediately. This investigation should, moreover, be easy, in the light of the following news item, dated 22 March, which I happened to see this morning: "Members of the United Nations Commission for Indonesia spent yesterday on a visit to Jogjakarta." I take it, therefore, that we shall not have to wait very long for a report on this matter from the United Nations Commission for Indonesia. Apparently, both the correspondent who reported this visit of the Commission and the members of the United Nations Commission themselves were still unaware, on the very day on which Mr. Palar made this statement, of the fact that Jogjakarta had in the meantime been destroyed.

Mr. Palar continued to harp on the provisions of the amended article 209 of our Constitution. Apart from the fact that I do not think it is either the task or the right of the Security Council to deal with the Constitutions of its members, I have already elaborately explained these amendments in my last statement; I quoted a number of their provisions, and I enumerated precisely the clauses of the Linggadjati Agreement¹ which they repeat. Furthermore, I offered to provide any delegation which might be interested in them with the texts of the amended articles of our Constitution and the relevant articles of the Linggadjati Agreement. I have nothing further to add on this point.

Finally, I should like to return to the Canadian suggestion of a preliminary conference. As I said at the beginning of my remarks, I am referring necessarily to the first informal proposal made by General McNaughton as part of his previous speech, and not to the proposal he has just formally put forward. On that formal proposal, I have obviously not as yet obtained the views of my Government.

On 16 March [419th meeting], on behalf of my Government I accepted General McNaughton's informal suggestion, and I repeated the exact terms in which that suggestion was made. This, apparently, was again a source of serious distrust to the representative of India. It really becomes very difficult—if not impossible—to do or say anything at all in this Council when even the acceptance of a proposal of one of the

Le représentant de la République d'Indonésie a affirmé l'autre jour [420ème séance], au début de son intervention, que les Hollandais sont en train de détruire Djokjakarta; il n'a pas dit de quelles informations il disposait à l'appui de cette déclaration. En tout cas, et sans même que j'aie besoin de consulter mon Gouvernement, je tiens à dire que cette assertion outrage le bon sens. Je pense qu'il serait bon, comme le Président l'a suggéré au début de l'après-midi, de faire vérifier cette affirmation des Républicains par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, car voilà enfin une accusation à propos de laquelle on donne des détails de temps et de lieu et sur la véracité de laquelle l'on peut donc faire une enquête immédiate. Cette enquête devrait d'ailleurs être facile, car il se trouve que j'ai lu ce matin la nouvelle suivante, datée du 22 mars: "les Membres de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie ont passé la journée d'hier à visiter Djokjakarta". Je pense donc que nous n'aurons pas longtemps à attendre avant de recevoir, à ce sujet, le rapport de la Commission. Il semble que, ni le correspondant qui rend compte de cette visite de la Commission, ni les membres de la Commission eux-mêmes, n'avaient connaissance, le jour où M. Palar faisait cette déclaration, du fait qu'au moment même Djokjakarta était détruite.

M. Palar en revient toujours aux dispositions de l'article 209 de la Constitution des Pays-Bas, tel qu'il a été amendé. Bien que je ne pense pas qu'il appartienne au Conseil de sécurité d'examiner les Constitutions des Etats qui sont représentés ici, ni qu'il soit en droit de le faire, j'ai déjà, au cours de ma précédente déclaration, donné des éclaircissements détaillés sur les amendements à l'article dont il s'agit; j'ai donné lecture d'un certain nombre de dispositions contenues dans cet article et j'ai indiqué avec précision celles des clauses de l'Accord de Linggadjati¹ que ces dispositions reprennent. De plus, j'ai offert de communiquer aux délégations que cela pourrait intéresser le texte des articles de notre Constitution, tels qu'ils ont été amendés, ainsi que le texte des articles correspondants de l'Accord de Linggadjati. Je n'ai donc plus rien à dire à ce sujet.

J'en reviens enfin à la suggestion qui a été faite par le représentant du Canada, de réunir une conférence préliminaire. Comme je l'ai dit en commençant, je me réfère, bien entendu, à la première proposition officieuse que le général McNaughton a faite au cours de sa précédente intervention, et non pas à la proposition formelle qu'il vient de présenter, car, en ce qui concerne cette dernière proposition, je n'ai pas encore pu consulter mon Gouvernement.

Le 16 mars [419ème séance], j'ai accepté au nom de mon Gouvernement la suggestion que le général McNaughton avait faite à titre officieux et j'ai répété alors les termes exacts en lesquels cette proposition avait été présentée. Il semble que, ce faisant, j'ai éveillé de sérieux soupçons dans l'esprit du représentant de l'Inde. Il devient vraiment difficile, sinon impossible, d'agir ou de parler de quelque façon que ce soit en ce Conseil,

¹ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

¹ Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

Council's members in exactly the same words in which that proposal is made, becomes a reason for the casting of doubts on one's motives. Nevertheless, Mr. Sen asked for a clear and unambiguous answer to the question: What exactly are the points that the Netherlands representative is proposing to accept as subjects for the preliminary conference? I shall gladly give that clear and unambiguous answer to him.

As I see it, the Netherlands and the Republican delegates will consider at the preliminary conference, under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia, whether ways and means can be found, first, to achieve the discontinuance of all military operations and of guerrilla warfare and, secondly, to meet the objection of the Republican leaders to their participation in the round table conference in such a way as to ensure that the restoration of peace and the maintenance of law and order, mentioned in the Council's resolution of 28 January, shall not be endangered. I may add that these subjects which are to be discussed at the conference and the solutions to be found to them, are inter-connected and interdependent. I repeat that, in order for this preliminary conference to be successful, each party must expect the other to understand and meet its reasonable desires and preoccupations. We, for our part, are prepared to do so and we hope that the Republican leaders will give similar proof of the conciliatory spirit which is, after all, the only basis upon which a settlement can be reached.

Mr. SEN (India): In obedience to the ruling of the President, I should like, as one who has spoken more than once, to be as brief as possible.

It had been my intention to confine myself to the speech that the representative of Canada delivered this afternoon and the revised formula that he put forward. I feel, however, that I have to reply to some of the points which the representative of the Netherlands has just made. It is not my intention to indulge in recriminations. I shall confine myself to bringing to the notice of the Council certain statements which the representative of the Netherlands himself has made.

The first point which the representative of the Netherlands made against me was that I was not aware that the release of the political prisoners by the Netherlands Government had been unconditional. I should like to read one sentence from one of his statements which will show to the Council whether the release is conditional or otherwise. Mr. van Roijen said [416th meeting] that, after their release, these political prisoners would "remain subject only to certain travel and residence restrictions which still apply to everyone in Indonesia in regard to particular areas under military control".

The resolution of the Security Council did not deal with everyone in Indonesia. It dealt with the political prisoners in the custody of the Netherlands Government, and the direction of the Security Council was unqualified. It definitely

si, lorsque l'on accepte la proposition faite par l'un des membres, et dans les termes mêmes où cette proposition a été présentée, des doutes s'élèvent quant à l'intention que l'on a pu avoir. Toutefois, M. Sen a demandé qu'il soit répondu clairement et sans ambiguïté à la question suivante: Quels sont exactement les points dont le représentant des Pays-Bas est disposé à accepter la discussion au cours de la conférence préliminaire? Cette réponse, je suis heureux de pouvoir la donner en toute clarté et sans ambiguïté.

A mon avis, les délégués des Pays-Bas et de la République, lors de cette conférence préliminaire qui aura lieu sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, chercheront s'il existe des moyens qui puissent permettre, en premier lieu, de mettre fin à toutes les opérations militaires et aux activités des guérillas, et, en second lieu, de répondre aux objections élevées par les dirigeants républicains contre leur participation à une conférence de la table ronde — de telle façon que la paix soit rétablie et l'ordre et la légalité restaurés, comme le Conseil l'a prévu dans sa résolution du 28 janvier. J'ajoute qu'il existe un lien et une interdépendance entre les questions qui devront être discutées à cette conférence aussi bien qu'entre les solutions à apporter. Je répète, que cette conférence préliminaire ne donnera des résultats favorables que si chacune des parties en cause comprend les vues de l'autre partie et cherche à satisfaire ses aspirations dans la mesure où elles sont raisonnables. Cette attitude, nous sommes disposés, pour notre part, à l'adopter, et nous espérons que les dirigeants de la République montreront, eux aussi, cet esprit de conciliation, sans lequel, après tout, on ne saurait parvenir à un accord.

M. SEN (Inde) (*traduit de l'anglais*): Pour me conformer à la décision du Président, et étant donné que j'ai déjà pris la parole plusieurs fois, je voudrais être aussi bref que possible.

J'avais l'intention de ne parler que du discours que le représentant du Canada a fait cet après-midi et de la nouvelle proposition qu'il a présentée. Mais, je me vois obligé de répondre à certaines des observations que le représentant des Pays-Bas a formulées il y a un instant. Je n'entends pas me livrer à des récriminations; je me bornerai à attirer l'attention du Conseil sur certaines des déclarations de ce représentant.

Le représentant des Pays-Bas a prétendu, en premier lieu, que je ne tenais pas compte du fait que son Gouvernement avait mis en liberté, sans condition, les prisonniers politiques. Je voudrais donner lecture d'une phrase que ce représentant a prononcée pour que le Conseil puisse juger si cette mise en liberté a été, ou non, inconditionnelle. M. van Roijen a dit [416ème séance] que, une fois mis en liberté, les prisonniers politiques "ne restent soumis qu'à certaines restrictions en matière de voyage et de résidence, qui s'appliquent, dans certaines régions placées sous l'autorité militaires, à toutes les personnes se trouvant en Indonésie".

La résolution du Conseil de sécurité ne parlait pas de tous les habitants de l'Indonésie, elle parlait des prisonniers politiques détenus par le Gouvernement des Pays-Bas, et les directives données par le Conseil étaient catégoriques. La

said that the prisoners should be released unconditionally. The statement of Mr. van Roijen clearly shows that they were not given an unconditional release.

Mr. van Roijen next referred to the statement I made regarding the elimination of the State of Indonesia. This afternoon, he repeated certain statements he had already made, but he did not repeat the statement which I consider to be relevant to this argument. He said that by the Netherlands police action the military and extremist elements which in practice controlled the Republic had been eliminated as an organized force, and that these elements must be eliminated if the Netherlands offer of an accelerated transfer of sovereignty is to remain open. He also said [419th meeting] that if "... the Republican Government were to be reinstated as such in Jogjakarta before the transfer of sovereignty to an overall administration and the Republic were to reconstitute its armed forces, the Republic would again be given a great advantage over the Federalists, and the danger would be revived that the Republic, either pushed or supported by its armed forces, would, from the outset, impose its hegemony on the whole of Indonesia". In other words, in order that the extremist elements shall remain eliminated, the State of the Republic must be eliminated. The two go together. I maintain, therefore, that the argument which I advanced was fully in accordance with the facts as the representative of the Netherlands had presented them.

In regard to the last point, did the representative of the Netherlands give me an explanation concerning what he had in mind when he said that the Netherlands Government was prepared to accept the Canadian formula? He said that the purpose of this preliminary conference is to see whether ways and means could be found to ensure a discontinuance of the warfare between the two parties and to see whether the Republic of Indonesia could participate in the round table conference.

The object of my statement the other day was to say that what the Netherlands Government apparently understood was quite different from what the Canadian Government understood when Mr. Ignatief, later in the debate [418th meeting], explained the Canadian formula, and it was therefore for the Security Council to decide whether the interpretation of the representative of the Netherlands was in accordance with either the intentions of the Canadian representative or the interpretation put on the Canadian proposal by the representative of China.

I come now to the formula just put forward by the representative of Canada. I should like to seek clarification on the following points in the formula just proposed. The formula asks the United Nations Commission to assist the parties to reach agreement on two matters: first, the implementation of operative paragraphs 1 and 2 of the Security Council resolution, and secondly, the time and conditions of the proposed conference at The Hague. The Security Council will recall that both the representative of Indonesia and Sir Benegal Rama Rau of India pointed out

résolution déclarait nettement que les prisonniers devaient être mis en liberté sans condition. Or, de la déclaration de M. van Roijen, il ressort que les prisonniers n'ont pas été relâchés sans condition.

M. van Roijen a fait ensuite allusion aux paroles que j'ai prononcées à propos de l'élimination de l'Etat d'Indonésie. Cet après-midi, il a répété certaines déclarations qu'il avait déjà faites, mais il n'a pas répété celle qui est justement pertinente. Il a dit que, depuis l'opération de police effectuée par les Pays-Bas, les éléments militaires de tendance extrémiste qui, en fait, avaient la haute main sur la République avaient été éliminés en tant que forces organisées; il a ajouté qu'il fallait que ces éléments fussent éliminés pour que les Pays-Bas maintiennent l'offre qu'ils ont faite de hâter le transfert de la souveraineté. Il a dit également [419ème séance] que, "... si au contraire le Gouvernement républicain devait être réinvesti de son autorité à Djokjakarta avant le transfert de la souveraineté à une administration contrôlant l'ensemble de l'Indonésie, et que la République dût reconstituer ses forces armées, la République se trouverait à nouveau, de ce fait, fortement avantageée par rapport aux fédéralistes, et l'on risquerait une fois de plus de la voir, soit sous la pression de ses forces armées, soit avec leur appui imposer dès l'abord son hégémonie à toute l'Indonésie". Autant dire que, pour que les extrémistes soient définitivement éliminés, il faut que la République le soit aussi puisque les deux vont de pair. Je maintiens par conséquent que mon raisonnement était en parfaite concordance avec les faits, tels que les a exposés le représentant des Pays-Bas.

En ce qui concerne le dernier point, le représentant des Pays-Bas m'a-t-il expliqué ce qu'il voulait dire lorsqu'il a déclaré que le Gouvernement des Pays-Bas était disposé à accepter la formule du Canada? Il a dit que la conférence préliminaire envisagée aurait pour objet de découvrir le moyen de mettre un terme à la guerre qui oppose les deux parties et de déterminer si la République d'Indonésie peut participer à la conférence de la table ronde.

J'ai pris la parole l'autre jour pour montrer que le point de vue du Gouvernement des Pays-Bas sur la question paraît différer considérablement de celui du Gouvernement du Canada tel que M. Ignatief l'a exposé par la suite au cours du même débat [418ème séance]; c'est donc au Conseil de sécurité qu'il appartient de déterminer si l'interprétation du représentant des Pays-Bas est conforme à ce que le représentant du Canada a réellement voulu dire ou à l'interprétation que le représentant de la Chine a donnée de la proposition du Canada.

J'en viens maintenant à la formule que le représentant du Canada vient de proposer. J'aimerais avoir quelques précisions sur les points suivants: il s'agit de demander à la Commission des Nations Unies d'aider les parties à se mettre d'accord sur deux questions: premièrement, la mise en application des paragraphes premier et 2 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité et, deuxièmement, la date à laquelle se tiendra la conférence de La Haye et les conditions dans lesquelles elle aura lieu. Les membres du Conseil de sécurité se rappelleront que le représentant de l'Indonésie et

[418 meeting] that only paragraph 2 of the resolution can be discussed with the Republican leaders before the restoration of their Government at Jogjakarta. When paragraph 1 is to be discussed, it must be discussed with the representatives of the re-established Republican Government, because it deals with the enforcement of cease-fire orders and the maintenance of law and order. These can only be dealt with by a properly constituted Government.

It was also pointed out by us that any discussion regarding the time and conditions of a conference such as the one which the Netherlands proposes to hold at The Hague must be held with the representatives of the re-established Republican Government. In other words, if the preliminary conference now proposed is to be effective and in accordance with the Security Council resolution of 28 January, there must be two stages to such a conference. The first stage would be that of discussions between the Republican leaders, before the restoration of the Government, and the Netherlands, at which paragraph 2 of the Security Council resolution could be discussed. The second stage must be between the representatives of the Republican Government and the Netherlands to discuss matters connected with the enforcement of cease-fire orders and the maintenance of law and order. At the second stage, the time and conditions of the conference to discuss the proposal for an accelerated transfer of sovereignty might also be taken up.

The formula as now put forward does not make this clear. In his speech this afternoon, the representative of Canada said that such questions should be worked out in the preliminary discussions and with the assistance of the Commission acting by virtue of the Security Council resolution of 28 January and with the powers conferred upon it by that resolution. In our view, such basic matters should be decided by the Security Council itself if delays are to be avoided and the objective of accelerated transfer of sovereignty is to be achieved. We should like an authoritative interpretation of the message from the President, since it is from him that the message would be communicated to the Commission.

The history of the Indonesian dispute is strewn with the wreckage of too many decisions solemnly arrived at; looseness of expression cannot be permitted. The implementation of the programme of the Security Council, as laid down in the resolution of 28 January, has been held up owing to the failure of the Netherlands Government to take the first step in that direction, namely, the restoration of the Republican Government at Jogjakarta. As Mr. Austin so clearly and forcefully pointed out [416th meeting], until the Government of Indonesia can re-assemble as a recognized body, it cannot be expected to assume the responsibilities which negotiations for a just and lasting settlement entail. It must have the oppor-

Sir Benegal Rama Rau, représentant de l'Inde, ont tous deux fait observer [418ème séance] que seul le paragraphe 2 de la résolution pouvait être discuté avec les dirigeants républicains avant le rétablissement du Gouvernement de la République à Djokjakarta. Quant au paragraphe premier, il ne peut nécessairement être discuté qu'avec les représentants du Gouvernement républicain, une fois que celui-ci aura été rétabli; ce paragraphe traite en effet de l'exécution de l'ordre de cesser le feu et du maintien de l'ordre. Ces questions ne peuvent être traitées que par un Gouvernement régulièrement constitué.

La délégation de l'Inde a également souligné que les conditions dans lesquelles pourrait se tenir une conférence du genre de celle que les Pays-Bas proposent de réunir à La Haye, ainsi que la date de cette conférence, ne peuvent être discutées que par les représentants du Gouvernement républicain, quand celui-ci aura été rétabli. En d'autres termes, pour que la conférence préliminaire envisagée ait une utilité réelle et qu'elle soit conforme à la résolution du Conseil de sécurité du 28 janvier, il faut que les négociations aient préalablement franchi deux étapes. Au cours de la première étape, les représentants des Pays-Bas et les dirigeants de la République, avant le rétablissement du Gouvernement républicain, se réuniraient pour discuter le paragraphe 2 de la résolution du Conseil de sécurité. Au cours de la seconde étape, les représentants du Gouvernement républicain et ceux des Pays-Bas discuteraient les questions ayant trait à l'exécution de l'ordre de cesser le feu et au maintien de l'ordre et de la légalité, et pourraient également tenter de déterminer à quelle date et dans quelles conditions se tiendrait la conférence chargée d'examiner la proposition tendant à hâter le transfert de la souveraineté.

La proposition du Canada, sous sa forme actuelle, ne précise pas ces différents points. Dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi, le représentant du Canada a dit que ces questions devraient être examinées au cours de discussions préliminaires, avec l'aide de la Commission agissant en vertu de la résolution du Conseil de sécurité du 28 janvier et dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par ladite résolution. Du point de vue de la délégation de l'Inde, c'est le Conseil de sécurité lui-même qui devrait trancher ces questions fondamentales, afin d'éviter toute perte de temps et d'atteindre l'objectif visé, à savoir un transfert plus rapide de la souveraineté. La délégation de l'Inde aimerait que le Président donne une interprétation autorisée du message à adresser à la Commission, puisque c'est de lui qu'émanera ce message.

L'histoire du différend indonésien est jonchée des débris de trop de décisions solennelles pour que nous puissions nous permettre d'employer un langage imprécis. L'application du plan prévu par le Conseil de sécurité dans sa résolution en date du 28 janvier a été retardée du fait que le Gouvernement néerlandais n'a pas pris la première mesure prévue dans cette résolution, à savoir le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta. Ainsi que M. Austin l'a fait remarquer, d'une manière si claire et si énergique [416ème séance], le Gouvernement indonésien ne saurait assumer les responsabilités qu'entraînent des négociations en vue d'un règlement juste et durable avant qu'il ne soit reconstitué et reconnu.

tunity to assemble as a government in its own territory, to re-establish the contact of that government with the members who are now dispersed by military action, in order to be able to represent accurately the wishes of its people.

If our object is to solve the present deadlock, we must give directions to the Commission and to the two parties concerned, directions which are clear beyond dispute, and which are not susceptible of vague and differing interpretations. We must not hesitate to recognize the fact that, before any discussion regarding the conference at The Hague can take place, the Government of the Republic of Indonesia must be restored and must be in a position to decide in full freedom whether or not the terms of the offer are acceptable; if not, what conditions are prerequisite; and if the conditions are acceptable to the Netherlands Government, the Government of Indonesia must be in a position to nominate accredited representatives to participate in any conference regarding the accelerated transfer of sovereignty. Any direction from the Security Council which does not recognize this basic fact in the most unequivocal terms can only lead to further delay in the conclusion and settlement of the Indonesian dispute.

In this, we should like to support the representative of the Republic of Indonesia in his request [420th meeting] that a time-limit of not more than fourteen days should be set during which the preliminary conference must be concluded and the Republican Government restored at Jogjakarta. The representative of France said [420th meeting] that, at every stage, the representative of Indonesia brings up new conditions. This argument was repeated this afternoon by the representative of the Netherlands. Why should the representative of Indonesia be prevented from raising conditions? The matter is not concluded; it is under discussion. It is at this stage that the conditions should be raised, if complications at a later stage are to be avoided. I do not see any point in the argument of the representatives of France and the Netherlands in this respect.

It would be necessary, before the message contemplated by the representative of Canada is adopted by the Council for communication to the Commission, that the Council should know whether the Netherlands Government accepts the formula and accepts it against the background of the interpretation which has been put forward on behalf of the representative of Indonesia, supported by our delegation—that is, of course, if the Council accepts that interpretation. If the formula now proposed is ultimately rejected by the Netherlands Government, the message will be ineffectual and the Council will have to consider all over again what steps it will have to take to enforce the programme of action which was adopted in its resolution of 28 January, and which stands in the opinion of the Council as representing a sound and practical basis for a just and lasting solution of the Indonesian question. In other words, if the representative of

Il doit avoir la possibilité de se réunir, en tant que gouvernement, sur son propre territoire, afin de définir sa politique, de concert avec ceux de ses membres qui ont été dispersés à la suite de l'action militaire néerlandaise; ce n'est qu'alors qu'il pourra fidèlement représenter les aspirations du peuple indonésien.

Si nous voulons sortir de l'impasse actuelle, nous devons donner à la Commission et aux deux parties intéressées des directives absolument précises qui ne puissent prêter à des interprétations vagues et divergentes. Nous ne devons pas hésiter à reconnaître le fait qu'avant toute discussion relative à la conférence de La Haye, le Gouvernement de la République d'Indonésie doit être rétabli et avoir la possibilité de décider, en toute liberté, si les termes de l'offre qui lui est faite sont acceptables ou non; s'ils ne le sont pas, il doit pouvoir poser les conditions préalables qui lui paraissent indispensables, et, si ces conditions sont acceptées par le Gouvernement des Pays-Bas, le Gouvernement d'Indonésie doit avoir la possibilité de désigner des représentants accrédités pour participer à toute conférence dont l'objectif est de hâter le transfert de la souveraineté. Toutes directives données par le Conseil de sécurité qui ne tiendraient pas compte de ces faits essentiels, dans des termes ne prêtant à aucune équivoque, ne serviraient qu'à retarder encore la solution et le règlement du différend indonésien.

A cet égard, je tiens à appuyer la demande du représentant de la République d'Indonésie [420ème séance] tendant à ce qu'un délai, n'excédant pas quatorze jours, soit fixé pour la conclusion des travaux préparatoires de la conférence et le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta. Le représentant de la France a déclaré [420ème séance] qu'à toutes les phases de la discussion le représentant de l'Indonésie pose de nouvelles conditions. Cet argument a été repris cet après-midi par le représentant des Pays-Bas. Mais pourquoi ne serait-il pas permis au représentant de l'Indonésie de poser des conditions? La question n'est pas réglée; nous sommes en train de la discuter, et c'est maintenant que des conditions doivent être posées si nous voulons éviter des complications ultérieures. A mon sens, l'argumentation des représentants de la France et des Pays-Bas porte à faux.

Avant que le Conseil accepte le texte de la communication proposée par le représentant du Canada, il faudrait qu'il sache si le Gouvernement des Pays-Bas accepte la formule proposée, avec l'interprétation qu'on en a donnée, au nom du représentant de l'Indonésie, et qui est celle de notre délégation. Cela, bien entendu, si le Conseil lui-même accepte cette interprétation. Car, si la formule qu'on nous propose maintenant est finalement rejetée par le Gouvernement néerlandais, la communication restera lettre morte et le Conseil devra examiner à nouveau les mesures à prendre pour mettre en vigueur le plan d'action prévu dans sa résolution en date du 28 janvier qui, de l'avis du Conseil, représente toujours le fondement solide et pratique d'une solution rapide et durable de la question indonésienne. En d'autres termes, si le représentant des Pays-Bas n'est pas en mesure de nous donner une réponse aujourd'hui même, un bref délai pourrait lui être accordé afin

the Netherlands is unable to give a reply today, a short adjournment might be granted to enable him to communicate with his Government.

Mr. HOOD (Australia) : When I hoped to catch the eye of the President earlier in the meeting, it was merely to say that while respecting his view that the Council should try to reach an early conclusion in this matter, it is a fact that the representative of Canada has now introduced a specific proposal, and I naturally assume that, although some of us have spoken more than once in the general discussion, it is perfectly permissible for any member to comment specifically on the proposal. This I intend to do presently, and very briefly.

That brings me immediately, however, to the reproaches which, to my surprise, I understood the representative of the Netherlands to level when he made certain allegations to the effect that the statement of views, which happened to be contrary to his, had unduly protracted the discussions of the Council. Now, I sit here by invitation of the Council as representative of the Government of Australia, and I assume that all interventions which I have made in this debate have been with the permission of the President and of the Council as a whole. Is the representative of the Netherlands attempting to deny the right of my Government to have its views made known in the proper fashion to the Security Council? He will say, of course, that he is not, but I regret to say that it sounds uncommonly as if he is.

With regard to the Canadian formula now before the Council, I feel an extreme disappointment that the contents in the major part of the text do not reflect more closely what I would have conceived to be the real opinion of most of the representatives sitting around this table. After the considerable debate which has taken place, and in which particularly the representatives who happen to be here from the large number of countries which took part in the New Delhi Conference on this matter have been heard by the Council, I should have thought that more account would have been taken of that body of opinion, and that the formula proposed by the representative of Canada would have conformed more closely to that volume of opinion both inside and outside the Council, and also, which is more important, to the proper obligations of the Council in this matter. I should have thought that the formula would have been more consistent with what every member of the Council must believe to be a prime necessity in this case: namely, the upholding of the Council's authority and the consistency of the Council in adhering to conclusions which it has already reached after due debate and proper reflection. In other words, and very shortly, it is the view of my delegation that if such a request were addressed to the Commission for Indonesia by the President, which is the suggestion now made, it would go far beyond any step that it is really necessary for the Council to take at the present time.

Let it be agreed that something should be done to bring about an implementation of the Council's resolution, which very patently has been implemented in no respect so far. Let that be granted,

de lui permettre d'entrer en rapport avec son Gouvernement.

M. HOOP (Australie) (*traduit de l'anglois*) : Lorsque j'ai fait signe au Président tout à l'heure, c'était simplement pour dire que, tout en respectant son avis, à savoir que le Conseil devrait s'efforcer de résoudre rapidement ce problème, il n'en reste pas moins qu'une proposition précise a été soumise au Conseil par le représentant du Canada, et je présume tout naturellement que, bien que certains d'entre nous aient déjà pris la parole plus d'une fois au cours de la discussion générale, il est loisible à tous de présenter des observations sur cette proposition; c'est ce que je me propose de faire très brièvement.

Cela m'amène tout de suite au reproche qu'a formulé, à ma grande surprise, le représentant des Pays-Bas, lorsqu'il a allégué que l'exposé d'opinions, qui se sont révélées être opposées aux siennes, aurait prolongé inutilement les débats du Conseil. Or, je siège ici en qualité de représentant du Gouvernement de l'Australie, sur l'invitation du Conseil, et je présume que, toutes les fois que je suis intervenu dans le débat, je l'ai fait avec l'autorisation du Président et celle du Conseil de sécurité. Le représentant des Pays-Bas cherche-t-il à dénier à mon Gouvernement le droit d'exposer son opinion, de manière pertinente, devant le Conseil? Certes, le représentant des Pays-Bas le niera, mais j'ai le regret de dire que c'est bien ce qui semble ressortir de son attitude.

En ce qui concerne la formule suggérée par la délégation du Canada, et dont le Conseil est saisi, j'éprouve une déception profonde en constatant que la plus grande partie de cette proposition ne reflète pas mieux ce qui m'apparaît comme l'opinion à peu près générale des divers représentants qui siègent autour de cette table. Après le long débat qui s'est déroulé ici, et au cours duquel le Conseil a entendu, en particulier, les représentants d'un très grand nombre de pays qui ont participé à la Conférence de New-Delhi, je pensais qu'on aurait tenu compte davantage de cette opinion et que la formule proposée par le représentant du Canada aurait correspondu plus étroitement à l'opinion généralement exprimée tant au sein du Conseil qu'au dehors et, ce qui est plus important, aurait mieux répondu aux obligations qui incombent au Conseil en cette affaire. J'espérais que cette formule aurait été plus compatible avec ce que nous devons tous considérer comme une nécessité primordiale dans le cas qui nous occupe, à savoir qu'il est indispensable de préserver l'autorité du Conseil et que ce dernier reste logique avec lui-même en maintenant les conclusions auxquelles il est arrivé après avoir dûment débattu la question et après avoir mûrement réfléchi. En d'autres termes, et pour être bref, ma délégation considère qu'une demande de cette nature adressée par le Président à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, ainsi qu'on nous le suggère, constituerait une mesure qui irait bien au-delà de ce que le Conseil doit réellement accomplir à l'heure actuelle.

Il est entendu qu'il faut faire quelque chose pour assurer la mise en œuvre des dispositions de la résolution du Conseil qui, de toute évidence, n'a été, en aucune façon, exécutée jusqu'à présent.

and let the proper arrangements be proposed for bringing that about, but let the Council not do any more than that. Let the Council not do any more than assist, through its Commission, the execution of the first and foremost condition in the resolution, namely, the restoration of the Government of the Republic as a government and as a functioning administrative body. That is quite clearly laid down in the resolution, and there should be no opportunity for evasion.

I regret very much that the Canadian proposal assumes unnecessarily that the Council at this stage should take further steps, not towards the implementation of the resolution, but steps in the direction of implementing the proposal which came from another source, namely, the proposal of the Netherlands Government for an alternative course of negotiations to that outlined in the Council's resolution. Why is that necessary? Why should the Council at this stage, even if other conditions were met, suggest means for the implementation of that Netherlands proposal? Frankly, it is a matter altogether beyond me to understand how the Council would wish to see anything put into motion at the present time except the execution of its own resolution in respect of the most essential point of that resolution.

On looking at the proposed formula, I find that even in this short formula there are inconsistencies and redundancies. In fact, we see that the President would notify the Commission that the parties should be assisted in reaching agreement. What parties? I should have thought that it has been made perfectly clear, and I have heard no real dissent from this proposal, that at the present time there are no two parties in this matter, and that the whole aim of the Council in its recent action has been to restore the position in which there are parties. There are no negotiating parties at the present time in Indonesia except the Netherlands authorities. There is no organized party, in the negotiating sense, on the Republican side. That is precisely what the Council, I should have thought, intended to re-establish. The proposed formula is not, therefore, in that sense in any way really fixed. It makes an assumption which is simply not borne out by the facts. There are no parties at the present time.

It is not necessary for me to recapitulate what I said earlier with regard to the proper further means of proceeding in this matter, and I do not intend to do so. I agree entirely with the analysis which has just been very ably expressed to the Council by the representative of India regarding the proper content of this sort of formula, if the Council decides to take this sort of action. The formal request to the Commission should be confined to a suggestion that the parties should be brought together, not to reach an agreement in the sense which I understood the representative of Canada to mean, not to reach an agreement about the manner or conditions of return to Jogjakarta, but simply to arrange the technical and practical facilities—not conditions—whereby such a return can be effectuated.

Let it not be forgotten that under the resolution, the Netherlands authorities are required not merely to facilitate the return of the Republican

Qu'on l'admette, qu'on propose les mesures qu'il y a lieu de prendre à cette fin, mais que le Conseil n'aille pas plus loin. Qu'il se contente de prêter son concours, par l'entremise de sa Commission, à l'exécution de la première et plus importante disposition de sa résolution, à savoir le rétablissement du Gouvernement républicain dans ses fonctions de gouvernement et d'organe administratif agissant. La résolution l'établit nettement et rien ne doit permettre de ne pas s'y conformer.

Je regrette vivement que la proposition du Canada parte de l'idée injustifiée que le Conseil doit, au stade présent, prendre de nouvelles mesures destinées, non pas à assurer la mise en application de la résolution, mais à mettre en œuvre une proposition émanant d'une autre source, c'est-à-dire la proposition du Gouvernement néerlandais suggérant pour les négociations un processus autre que celui prévu dans la résolution du Conseil. Est-ce nécessaire? Pourquoi le Conseil doit-il, au stade actuel, à supposer même que les autres conditions aient été remplies, proposer des moyens en vue de la mise en œuvre de la proposition des Pays-Bas? A franchement parler, je ne comprends absolument pas pourquoi le Conseil pourrait vouloir que quelque chose s'engageât, à l'heure actuelle, hormis la mise en œuvre du point essentiel de sa propre résolution.

En examinant la formule qui nous est proposée, je trouve, même dans son libellé très bref, des inconséquences et des répétitions. Nous y lisons que le Président doit faire savoir à la Commission qu'il y a lieu d'aider les parties à arriver à un accord. De quelles parties s'agit-il? Il me semble que toutes les explications ont été données — et sur ce point je n'ai réellement entendu aucun avis contraire — pour prouver qu'en ce moment il n'y a pas deux parties en présence et que le but des récentes mesures prises par le Conseil était précisément de rétablir une situation où il existerait deux parties. A l'heure actuelle, il n'y a pas de parties en cours de négociations en Indonésie, il n'y a que les autorités néerlandaises. Du point de vue des négociations, les Républicains ne constituent pas vraiment une partie. A mon avis, c'était précisément à cette situation que le Conseil entendait mettre bon ordre. La formule proposée n'est donc, en ce sens, aucunement réaliste, puisqu'elle se fonde sur une hypothèse qui n'est nullement justifiée par les faits. A l'heure actuelle, il n'y a pas deux parties en présence.

Je n'ai pas à rappeler ce que j'ai dit à propos des mesures qu'il faudrait prendre en la matière, et je ne me propose pas de le faire. J'approuve entièrement l'analyse fort pertinente que le représentant de l'Inde vient de faire devant le Conseil en ce qui concerne la teneur que devrait avoir une formule de ce genre, si le Conseil entendait entreprendre une telle action. La requête officielle adressée à la Commission devrait se borner à suggérer que les parties soient mises en contact, non pas pour conclure un accord tel que le conçoit, si je le comprends bien, le représentant du Canada, c'est-à-dire un accord sur le retour à Djokjakarta, mais uniquement sur les modalités techniques et pratiques de ce retour; il ne saurait s'agir de conditions que l'on stipulerait pour cette opération.

N'oublions pas que, aux termes de la résolution, les autorités néerlandaises sont invitées, non seulement à faciliter le retour du Gouverne-

Government to Jogjakarta, but also to provide reasonable facilities—I think that is the term—the reasonable means whereby that Government can function in fact.

Furthermore, I notice that the proposed formula commits the Council, by implication at least, to the suggestion of the Netherlands Government that the proposed round table conference should be held at The Hague. Why should the Council at this stage see fit to commit itself to assent to a particular location for this conference? Might there not be arguments which could be brought forward—which have not yet been brought forward, but perhaps will be—in favour of some other location? I can conceive some real arguments—at least from the point of view of my delegation, and from the point of view that we have upheld in this Council—against The Hague as the location of such a conference. I hasten to say that this is in no sense meant to be a remark which would cause any offence to the representative of the Netherlands; that is not the intention. It may be that there are practical arguments and political arguments which the Council ought to take into account, or at least ought to hear, before committing itself to this particular suggestion. I hope, therefore, that in the course of the discussion of this formula, the Council might see fit to keep open the question of exactly where such a conference would be held.

The representative of India has explained very clearly why a preliminary meeting of the kind proposed in the Canadian formula would not be the sort of meeting at which the time and conditions for a round table conference could be discussed or agreed upon. The only body—and I think it is, or should be too clear to require any repetition—the only body in Indonesia which would be in a position to make a valid agreement of any kind on the conditions for such a conference is the Government of the Republic. Where in this formula is there any provision which clearly states that such an agreement on conditions for a conference would be a matter for the Government of the Republic as such? There is none. It may be said that that is the intention, and I believe that that is probably the case; I hope so, at all events. If so, why not make it quite explicit? If it is really considered necessary to stipulate in this formula more than is contained in provision (a) of the Canadian proposal, why can it not be stated that after the execution of what is set out in provision (a), namely, the return to Jogjakarta, the Commission should then assist the parties—at that time there being two parties, the Netherlands and the Republican Government—in getting together and agreeing on the conditions for the proposed conference at The Hague? If that is the intention, by all means let it be said.

As it is, the formula is, I regret to say, quite unsatisfactory from that point of view. Nor would it be, in any sense, an easy matter, as I rather thought the representative of Canada assumed, to reach agreement in any case as to the conditions of the proposed round table conference. I say that it would be impossible to reach

ment républicain à Djokjakarta, mais également à procurer des facilités raisonnables — je crois que ce sont bien les termes même qui sont employés — qui puissent permettre à ce Gouvernement de fonctionner d'une façon normale.

D'autre part, je remarque que la formule proposée engage le Conseil, implicitement tout au moins, à accepter la proposition du Gouvernement néerlandais selon laquelle la conférence de la table ronde devrait se tenir à La Haye. Pourquoi le Conseil jugerait-il bon de s'engager, à l'heure actuelle, à accepter le choix d'un lieu déterminé pour la réunion de cette conférence? Il se peut que certains arguments valables soient présentés — qui ne l'ont pas été jusqu'ici mais qui pourraient l'être — en faveur du choix d'un autre lieu de réunion. Il me vient à l'esprit de nombreux arguments, fort valables, fondés sur l'opinion que ma délégation a exposée devant le Conseil, qui militeraient en faveur du choix d'une ville autre que La Haye. Je m'empresse de dire qu'en aucun cas cette remarque ne doit être considérée comme dirigée contre le représentant des Pays-Bas; telle n'est pas mon intention. Mais il pourrait exister, des arguments d'ordre pratique et d'ordre politique dont le Conseil devrait tenir compte ou qu'il devrait tout au moins examiner avant d'accepter cette suggestion. J'espère donc qu'au moment où nous discuterons de la formule suggérée par le représentant du Canada, le Conseil laissera pendante la question de savoir en quel endroit une telle conférence doit avoir lieu.

Le représentant de l'Inde a exposé sans aucune équivoque les raisons pour lesquelles une conférence préparatoire, telle que l'envisage le Canada ne réunirait pas les conditions voulues pour décider du temps et des conditions de cette conférence de la table ronde. Le seul organe en Indonésie — cela, je pense, est ou devrait être trop évident pour qu'il soit nécessaire de le répéter — qui ait les pouvoirs nécessaires pour accepter valablement les conditions de participation à une telle conférence, est le Gouvernement républicain. Or, cette formule prévoit-elle que seul le Gouvernement républicain, agissant en tant que Gouvernement, sera habilité à donner un accord valable aux conditions dans lesquelles se réunira cette conférence? Il n'en est rien. On me répondra sans doute que cette condition est sous-entendue. J'espère qu'il en est bien ainsi mais, dans ce cas, pourquoi ne pas le dire explicitement? Si l'on estime nécessaire que la formule aille plus loin que les dispositions prévues à l'alinéa a) de la proposition du Canada, pourquoi ne pas préciser qu'après l'exécution des dispositions prévues à l'alinéa a), c'est-à-dire après le retour du Gouvernement à Djokjakarta, la Commission devrait faciliter une rencontre entre les parties — car, à ce moment-là, il y aura deux parties: le Gouvernement néerlandais et le Gouvernement républicain — et les aider à établir les conditions dans lesquelles aura lieu la conférence de La Haye? Si c'est bien cela qu'on envisage, il faut le dire ouvertement.

Dans sa rédaction actuelle, la formule proposée, j'ai le regret de le dire, n'est nullement satisfaisante de ce point de vue. J'ajoute qu'il ne serait pas du tout facile, comme semble le croire le représentant du Canada, d'aboutir à un accord sur les conditions dans lesquelles doit se réunir la conférence de la table ronde. Il serait impossible

such agreement with the Republican leaders only in their individual capacities—that is out of the question; even with the Republican Government fully participating on an equal status with the Netherlands, who can say that such an agreement would be easily achieved? It might prove just as difficult as the conference itself, because of the very fact that we have had controversy here over a considerable period with regard to what is meant by the very scanty terms of reference which the Netherlands Government has seen fit to afford the Council with regard to the proposed conference; the controversy, even over that, is by no means settled.

The representative of Indonesia maintains that there is a lack of clarity as to what is meant by the transfer of sovereignty. Yet that is the stipulated objective of such a conference. The representative of the Netherlands maintains that there is clarity, and he has given reasons why that should be accepted by the Council. Those reasons are not accepted, I understand, by the representative of Indonesia. That is the sort of question which is going to arise when the time comes for agreement on the conditions for a round table conference. I say once again, therefore, that it is quite unreal for the Council to expect this kind of preliminary conference or meeting, with or without the assistance of the Commission, to reach any finality whatsoever concerning the conditions for ensuring negotiations; whether by round table conference or other means, is immaterial at the moment. I think it would be a grave mistake for the Council to move too far too fast at this stage and to attempt to include in this message to the Commission more than, in fact, it is either necessary or feasible to do at this present stage.

de conclure un tel accord avec les dirigeants républicains agissant en leur capacité personnelle — et personne n'envisage une telle solution. Mais, même si le Gouvernement républicain participait à l'élaboration de l'accord sur un pied d'égalité avec le Gouvernement des Pays-Bas, qui pourrait dire qu'un tel accord serait facile à conclure? La conclusion de cet accord pourrait se révéler aussi difficile que la conférence elle-même, à en juger par les controverses prolongées qui ont eu lieu sur la portée du mandat de cette conférence et dont le Gouvernement des Pays-Bas nous a donné une idée très sommaire; même sur le peu que nous savons, la controverse n'est pas terminée.

Le représentant de l'Indonésie maintient que ce qu'on entend par transfert de souveraineté demeure imprécis. Or, ce transfert est bien l'objectif que doit poursuivre la conférence. De son côté, le représentant des Pays-Bas a affirmé que toutes les précisions utiles ont été données et a exposé pourquoi le Conseil devrait se rallier à son opinion. Mais, si je comprends bien, le représentant de l'Indonésie n'accepte pas ces arguments. Voilà le genre des questions qui se poseront lorsque le moment sera venu de se mettre d'accord sur les conditions dans lesquelles doit se réunir la conférence de la table ronde. Je répète qu'il serait, de la part du Conseil, fort peu réaliste de s'attendre à ce qu'une conférence ou une réunion préparatoire de ce genre, tenue avec ou sans l'aide de la Commission, arrive à un résultat quelconque en ce qui concerne la fixation des conditions dans lesquelles des négociations pourraient avoir lieu, que ce soit au moyen d'une conférence de la table ronde ou par tout autre moyen. Je pense que ce serait, de la part du Conseil, une grave erreur que d'aller trop loin et trop vite, au stade présent, et de chercher à inclure dans cette communication à la Commission un élément qui dépasse ce qui est nécessaire et ce qu'il est possible de faire à l'heure actuelle.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At the Security Council's meeting on the Indonesian question on 14 March of this year [418 meeting], the USSR delegation opposed the participation of the United Nations Commission for Indonesia in the round table conference which was to have been held at The Hague. It also expressed serious doubt as to the wisdom of convening a so-called preliminary conference. In particular, the USSR delegation raised the question whether, if the imprisoned representatives of the Republic were not released, such a conference would not in fact be a conference between gaoler and prisoners. This question remained unanswered. Subsequent discussion of the Indonesian question at meetings of the Security Council has, however, served to confirm the USSR delegation in its view that to call such a conference would be not only useless, but positively harmful.

None of the speakers in the debate on the Indonesian question—and approximately 30 speeches have been made during the discussion of the question at recent meetings of the Security Council—has supported the arguments the Netherlands representative attempted to advance in defence of the line taken by his Government, which is in point of fact continuing to keep the Republican leaders in captivity. No one has recognized these

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Au cours de la séance que le Conseil de sécurité a consacrée à la question d'Indonésie le 14 mars dernier [418ème séance], la délégation de l'URSS s'est prononcée contre la participation de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à la conférence de la table ronde, qu'il était question de convoquer à La Haye. La délégation de l'URSS a également exprimé des doutes graves quant à l'opportunité de la conférence dite préliminaire. Elle a notamment indiqué que, si cette conférence avait lieu sans qu'on remît en liberté les représentants de la République, elle risquerait fort de constituer un entretien entre geôliers et prisonniers. Cette question est restée sans réponse. Toutefois, les débats ultérieurs n'ont fait que confirmer l'avis de la délégation de l'URSS, à savoir qu'il serait inutile, et même nuisible, de convoquer cette conférence.

Sur les quelques 30 représentants qui, au cours des dernières séances du Conseil de sécurité, ont pris part aux débats sur la question indonésienne, il ne s'en est pas trouvé un seul pour appuyer les arguments que le représentant des Pays-Bas avait invoqué en vue de justifier l'attitude de son Gouvernement qui, en fait, continue à maintenir en prison les chefs politiques de la République. Aucun des orateurs n'a pris sur lui de se rallier, tout au

arguments as worthy of attention, at any rate not openly. They have clearly proved to be groundless.

The Netherlands representative has complained before us of the unflattering views expressed by the representatives of a number of countries concerning the policy and intentions of the Netherlands Government in its relation with the Indonesian Republic, and of the value of the promises which it has made. But it is very difficult to comment favourably either on that policy or on such statements as that made by the Netherlands representative on 14 March and repeated today, to the effect that the Republican leaders on Bangka have been fully liberated; that they are allowed to return to Java or Sumatra, or to go abroad if they so wish; that the only limitation imposed upon them is with regard to their return to Jogjakarta.

The Netherlands representative seems to think that the Netherlands Government's treatment of the political leaders of the Indonesian Republic is quite normal and even worthy of praise. Yet we all know that even the Security Council resolution of 28 January, harmful as it was, on the whole, to the cause of the liberation of the Indonesian people, binds the Netherlands Government to release immediately and unconditionally all political prisoners arrested by them since 17 December 1948 in the Republic of Indonesia, and to facilitate the immediate return of officials of the Government of the Republic of Indonesia to Jogjakarta in order that they might discharge their responsibilities, including the administration of the Jogjakarta area, with complete freedom.

It is well known who, in order to please foreign usurpers, forced the adoption of the clause which resulted in reducing the territory of the Republic, which before 18 December of last year covered more than one-third of the island of Java and nine-tenths of the island of Sumatra, to the limits of the town of Jogjakarta.

But even that Security Council resolution, advantageous to the aggressor and gravely detrimental to his victim as all evidence has proved it to be, is not being carried out by the Netherlands Government.

Some of those who champion the Netherlands Government's policy of aggression against the Indonesian Republic are now trying to help that Government to save face by calling a "preliminary conference" between representatives of the Netherlands, on the one hand, and the Republican leaders detained on the island of Bangka, on the other. At such a conference, the gaolers would in practice discuss with the prisoners whether they should be released and allowed to return to Jogjakarta, or be kept in prison, where they would enjoy "complete freedom".

None of the representatives who have spoken here have dared to assert that at such a conference both parties would be able to negotiate on an equal footing. Such an assertion would be the height of insincerity and hypocrisy.

By consenting to the convening of a preliminary conference, the Security Council would be

moins ouvertement, à ces arguments qui sont manifestement dénués de fondement.

Le représentant des Pays-Bas s'est plaint au Conseil de ce que nombre de représentants avaient parlé en termes peu flatteurs de la politique que le Gouvernement néerlandais poursuit dans ses relations avec la République d'Indonésie, de ses intentions à l'égard de celle-ci et de la valeur des promesses qu'il a faites. Or, il est vraiment difficile de porter un jugement favorable sur cette politique ou d'approuver des déclarations comme celle que le représentant des Pays-Bas a faite le 14 mars et qu'il vient de reprendre aujourd'hui; il a déclaré, en effet, que les chefs républicains, à Banka, ont été complètement libérés; on leur a permis de retourner à Java ou à Sumatra, ou même d'aller à l'étranger s'ils le désirent; la seule restriction qui leur a été imposée est celle qui est relative à leur retour à Djokjakarta.

Le représentant des Pays-Bas semble estimer que l'attitude adoptée par son Gouvernement à l'égard des dirigeants politiques de la République d'Indonésie est parfaitement normale et même dignes d'éloges. Or, on sait que, même aux termes de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 28 janvier, résolution qui pourtant est dans son ensemble nuisible à la cause de la libération nationale du peuple indonésien, le Gouvernement des Pays-Bas est tenu de "remettre immédiatement et sans condition les prisonniers politiques qu'il a arrêtés depuis le 17 décembre 1948 sur le territoire de la République d'Indonésie; il est tenu de prendre toutes mesures propres à faciliter le retour immédiat à Djokjakarta des fonctionnaires de la République d'Indonésie, de manière qu'ils puissent y exercer en toute liberté les charges qui leur incombe, notamment l'administration de la région de Djokjakarta".

On connaît ceux qui, pour complaire aux usurpateurs étrangers, ont imposé l'adoption de la clause en vertu de laquelle le territoire de la République, qui comprenait jusqu'au 18 décembre dernier plus d'un tiers de la superficie de Java et près de neuf dixièmes de Sumatra, a été réduit à la seule ville de Djokjakarta.

Cependant, le Gouvernement néerlandais fait fi même de cette résolution qui, de toute évidence, favorise l'agresseur et porte un préjudice grave à sa victime.

Certains de ceux qui défendent la politique d'agression du Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie essaient maintenant de l'aider à sauver la face en préconisant la convocation d'une "conférence préliminaire" entre les représentants des Pays-Bas et les dirigeants politiques de la République qui sont toujours détenus à Banka. Or, cette conférence se réduirait en réalité à ceci: les geôliers y consulteraient les prisonniers sur la question de savoir s'il y a lieu de relâcher ces derniers et de les laisser rentrer à Djokjakarta, ou bien s'il faut les maintenir en prison où ils jouiraient d'une "liberté complète".

Aucun des représentants qui ont pris la parole au Conseil n'a osé affirmer qu'à cette conférence les deux parties seraient à même de traiter sur un pied d'égalité. L'affirmer aurait été faire preuve d'une hypocrisie et d'une mauvaise foi flagrante.

En approuvant la convocation d'une conférence préliminaire, le Conseil de sécurité prendrait une

taking not only an imprudent but a dangerous step, one tantamount to encouraging the aggressor who has not even complied with so moderate a decision of the Security Council as that on the release of political prisoners and their return to Jogjakarta. Furthermore, by calling a preliminary conference for the purpose of discussing with the Netherlands authorities the possibilities of setting at liberty the members of the Republican Government and allowing them to return to Jogjakarta, the Council would run the risk of giving the false impression that such a conference was essential to ensure compliance by the Netherlands Government with the Security Council's decision on this matter, which is of course obviously untrue.

The delegation of the USSR cannot associate itself with the proposal to convene a preliminary conference, for which it sees no reason or necessity. The Security Council must reaffirm its demand for the immediate and unconditional release of the political leaders of the Indonesian Republic; by the same token, the growing demand of the peoples of Asia for the immediate withdrawal of Netherlands forces from the territory of the Indonesian Republic must take into account.

The teeming millions of Asia have wakened from the age-long lethargy into which colonialism plunged them. Vitalized by an irrepressible impulse, they strive to cast off the colonial yoke and win freedom and independence. These peoples, which have suffered for many centuries from the colonial rule of alien usurpers, see very well—a great deal better than some politicians—where lie right and justice, and where falsehood and deception. They can plainly distinguish between those who sincerely sympathise with their struggle for national liberation and those who are putting spokes in their wheels. Any attempt to mislead these peoples by petty intrigues and manœuvres is inevitably doomed to failure.

Both the peoples of Asia and the peoples of the whole world are fully aware that the Indonesian Republic has been the victim of unprovoked aggression and that the Netherlands Government has refused to comply with the Security Council's decision requiring immediate cessation of hostilities against the Republic and the immediate and unconditional release of its political leaders. If the Security Council adopts the proposal to convene a so-called preliminary conference, it will deal a serious blow both to its own prestige and authority, and to the prestige and authority of the entire United Nations.

The USSR delegation considers that the Security Council should insist on the immediate and unconditional release of the captive political leaders of the Indonesian Republic and upon their return to Jogjakarta, and cannot therefore support the proposal to convene a preliminary conference.

As regards the situation in Jogjakarta, the Security Council must of course take into account the statement of the representative of the Indonesian Republic that the Netherlands occupation forces deliberately destroyed the town, and must demand the receipt at the earliest possible date of

mesure imprudente, et même dangereuse, qui équivaudrait à encourager l'agresseur, alors que celui-ci s'est refusé à exécuter une résolution aussi modérée que celle par laquelle le Conseil prévoyait la libération des prisonniers politiques et leur retour à Djokjakarta. De plus, en approuvant une conférence préliminaire, à laquelle on discuterait avec les autorités néerlandaises la possibilité de libérer les membres du Gouvernement républicain et de les autoriser à rentrer à Djokjakarta, le Conseil risquerait de donner l'impression erronée que cette conférence était vraiment indispensable pour permettre au Gouvernement des Pays-Bas de donner effet à la résolution du Conseil à ce sujet, ce qui est manifestement faux.

La délégation de l'URSS ne peut appuyer la proposition relative à la convocation d'une conférence préliminaire, car elle n'en voit ni l'utilité ni la nécessité. Le Conseil de sécurité doit réitérer la demande qu'il a adressée aux Pays-Bas les invitant à remettre en liberté les dirigeants politiques de la République d'Indonésie; il doit également prendre en considération l'insistance que les peuples de l'Asie mettent à réclamer l'évacuation immédiate du territoire de la République d'Indonésie par les troupes néerlandaises.

Les peuples de l'Asie qui comptent des millions d'âmes se sont éveillés de la torpeur séculaire où le colonialisme les avait plongés. Poussés par un élan irrésistible, ils cherchent à secouer le joug colonial et à accéder à la liberté et à l'indépendance. Ces peuples qui, durant de nombreux siècles, ont eu à supporter la domination d'usurpateurs étrangers comprennent, beaucoup mieux sans doute que certains hommes politiques, où se trouvent la vérité et la justice, d'une part, le mensonge et la duperie, de l'autre. Ces peuples connaissent également ceux qui éprouvent une sympathie sincère pour leur lutte de libération nationale et ceux qui cherchent à briser leur élan. Toute tentative visant à égarer ces peuples par des intrigues et des manœuvres mesquines est vouée à l'échec.

Les peuples de l'Asie, le monde tout entier, se rendent parfaitement compte que la République d'Indonésie a été victime d'une agression non provoquée, et que le Gouvernement néerlandais s'est refusé à exécuter la résolution du Conseil de sécurité prescrivant la cessation immédiate des opérations militaires contre la République et la libération immédiate et sans condition de ses chefs politiques. Si le Conseil de sécurité accepte la proposition tendant à convoquer la conférence dite préliminaire, il portera par là même un préjudice très grave, non seulement à son propre prestige, mais aussi à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

La délégation de l'URSS estime que le Conseil de sécurité doit insister pour que les chefs politiques de la République d'Indonésie qui sont actuellement détenus soient libérés immédiatement et sans condition et puissent retourner à Djokjakarta. Aussi, la délégation de l'URSS ne peut-elle appuyer la proposition tendant à la convocation d'une conférence préliminaire.

Pour ce qui est de la situation à Djokjakarta, le Conseil de sécurité doit évidemment prendre en considération la déclaration du représentant de la République d'Indonésie selon laquelle les forces d'occupation néerlandaises auraient délibérément détruit cette ville. Le Conseil doit demander que

detailed information about the situation in Jogjakarta. The Council must also take steps to investigate reports by the representative of the Republic regarding atrocities and the mass extermination by the Netherlands occupation forces of the Indonesian intelligentsia and educated population.

Mr. TSIANG (China) : My delegation supports the draft instructions placed before us by the representative of Canada. It would therefore be useful if I state briefly my reasons for this support.

The draft instructions take it for granted that the resolution of 28 January stands. In no instance and in no phrase does this draft call into question the validity of that resolution. On the contrary, this draft sets before us the task of implementing that resolution. This is the sole aim of this draft. If the draft is intended to implement that resolution, it certainly cannot take away from that resolution. It proposes to implement the resolution of 28 January in two stages; first, through preliminary negotiations in Indonesia, to implement paragraphs 1 and 2; secondly, to lay down the time and conditions for holding the proposed conference at The Hague.

I call the attention of the members of the Council to the phrase: "... to the end that the negotiations contemplated by the resolution of 28 January may be held as soon as possible". The negotiations contemplated by the resolution are really the substance of paragraphs 3 and 4, so that the second part, covers the means to the implementation of those paragraphs. There can, therefore, be no doubt that under this draft, our resolution of 28 January is carried into effect one stage further. It divides this implementation into two stages; first, a preliminary stage in Indonesia, and then a final stage to solve the great constitutional questions at the round table conference.

Let me call the attention of the Security Council to the clear statement in this draft that it is only in case of agreement in the preliminary conference, that the Council confers its blessings on the round table conference. The Security Council would not exercise any moral pressure on Indonesia to accept this round table conference blindfolded. Indonesia would be morally obliged to enter into the round table conference at The Hague only if there should be agreement on (a) and (b). With that division, that distinction, it seems that all the worries and the practical consequences for the Republic of Indonesia are well safeguarded.

In the discussion this afternoon I have heard criticism of a constructive nature, and it is criticism of that type that I would like to take up for a little while.

The suggestion is that even the preliminary negotiations should be further divided into stages. That, I recognize, is put forward as a constructive point. The suggestion is based on a legal construction of our resolution—a distinction be-

des renseignements sur la situation à Djokjakarta lui soient fournis aussi rapidement que possible. De même, il se doit de procéder à une enquête sur les déclarations du représentant de la République d'après lesquelles les autorités d'occupation néerlandaises se seraient livrées à des atrocités et à des massacres en masse contre les intellectuels et la classe instruite en Indonésie.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Ma délégation appuie le projet d'instructions qui nous a été présenté par le représentant du Canada.

Il serait donc utile que j'expose brièvement les raisons de cette attitude. Le projet en question présume que la résolution du 28 janvier reste en vigueur. En aucun cas, et par aucune de ces dispositions, ce projet ne met en doute la validité de la résolution. Au contraire, il nous fixe pour tâche d'assurer l'exécution de cette résolution. Tel est son seul objet. Si le projet vise à la mise en application de cette résolution, il ne peut certes rien retrancher à cette résolution. Il propose de mettre en œuvre la résolution du 28 janvier en deux étapes successives : premièrement des négociations préliminaires auront lieu en Indonésie en vue de la mise en œuvre des dispositions des paragraphes premier et 2; deuxièmement, on déterminera la date et les conditions de la conférence que l'on se propose de tenir à La Haye.

J'attire votre attention sur ce membre de phrase : "... afin que les négociations prévues par la résolution du 28 janvier puissent être entreprises aussitôt que possible". Les négociations envisagées par la résolution font en réalité l'objet des paragraphes 3 et 4; aussi la seconde partie traite-t-elle des moyens de mettre en application ces deux paragraphes. On ne peut donc douter que ce projet fasse accomplir un pas de plus vers la mise en application de la résolution du 28 janvier. Ce projet divise la mise en œuvre de la résolution en deux étapes : un premier stade préliminaire en Indonésie, puis un stade final en vue de résoudre les grandes questions constitutionnelles à une conférence de la table ronde.

J'attire l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration précise que contient ce projet et d'après laquelle c'est seulement si la conférence préliminaire aboutit à un accord que le Conseil approuvera la réunion d'une conférence de la table ronde. Le Conseil de sécurité n'exercera aucune pression morale sur l'Indonésie pour qu'elle accepte aveuglément de participer à cette conférence de la table ronde. Si l'on aboutit à un accord sur les parties a) et b), l'Indonésie se trouvera dans l'obligation morale de participer à la conférence de La Haye. Cette division, cette distinction étant établie, il semble que l'on réponde à toutes les préoccupations du Gouvernement de la République d'Indonésie et que l'on entoure de garanties suffisantes les conséquences pratiques des décisions prises.

Au cours de la discussion de cet après-midi, j'ai entendu certaines critiques d'un caractère constructif, et c'est de ce genre de critiques dont je voudrais parler.

On a proposé que les négociations préliminaires elles-mêmes soient divisées en deux étapes. Cette proposition, je le reconnaiss, est faite dans un but constructif. Elle se fonde sur les bases juridiques de notre résolution — sur une distinction entre les

tween paragraphs 1 and 2. In paragraph 1, the Security Council calls for a cease-fire, a stoppage of guerrilla warfare and co-operation in the restoration of law and order. The argument is that, unless you have a regular Government, these provisions cannot be carried out; and that, therefore, paragraph 2 should have priority over paragraph 1; and that, without a regular Government reconstituted in Jogjakarta, no one can be responsible on the Indonesian side for undertaking the obligations contained in paragraph 1.

I admit that there is a certain amount of validity in this argument. I recognize the argument as valid within certain limits. If the argument is pushed too far, it defeats itself. The argument amounts to this: without any authority, you cannot undertake to decide the time and conditions for this round table conference; without any established authority, you cannot undertake to preserve peace and order. So far, the argument is good. That, however, means the following: the Republican leaders have the authority to receive Jogjakarta, to accept a privilege, to enjoy a benefit, but they have no authority whatever to undertake an obligation. For the performance of obligations, it is said, there is nothing; but for the acceptance of privileges, there is a responsible body. That, I say, is pushing the argument too far, to the extent that it defeats itself.

The restoration of law and order—as well as the restoration of a government—is both a political agreement and a physical process. The physical process takes time. There is no reason why we should wait until the physical process of the restoration of the Government in Jogjakarta has taken place before talking about peace and order and the time and conditions for this round table conference at The Hague. I think it would be perfectly reasonable for our Commission in Indonesia to say that the question of the restoration of Jogjakarta to the Republic should be taken up first and that, in the meantime, there might be an exchange of ideas on other topics. That would be perfectly reasonable. But for the Council, here in Lake Success, further to divide the process of negotiation into three sub-stages might, I think, defeat its own purpose and hamper the progress of events in Indonesia.

The ultimate great objective of the Republicans is safeguarded in the present division into two stages. Unless agreement is reached on points (a) and (b) of the Canadian proposal, there will be no round table conference. With that division, all the essential objectives are safeguarded.

Therefore, while I see a certain amount of reason in the desire for a further division of the stages, I think it would be unwise for the Security Council at this point to attempt it. I am willing to allow our Commission to be guided by the present wording, and I think that by that wording we bear in mind our principles and policies and,

paragraphs premier et 2. Au paragraphe premier, le Conseil de sécurité recommande un cessez-le-feu, un arrêt des opérations de guérillas et la coopération pour le rétablissement de l'ordre public. On nous souligne qu'en l'absence d'un Gouvernement régulier ces dispositions ne peuvent être mises en application, que le paragraphe 2 doit par conséquent avoir priorité sur le paragraphe premier et que, tant qu'un Gouvernement régulier n'aura pas été rétabli à Djokjakarta, il n'y aura, du côté indonésien, personne qui puisse contracter les obligations contenues au paragraphe premier.

J'admet que cet argument présente un certain caractère de validité. Je reconnaiss qu'il est valable dans certaines limites. S'il est poussé trop loin, il s'anéantit lui-même. Cet argument revient à ceci: en l'absence d'une autorité responsable, on ne saurait fixer la date et les conditions de la conférence de la table ronde; sans autorités établies, on ne saurait entreprendre de maintenir la paix et l'ordre public. Jusque-là, cet argument est bon. Cependant, il implique ceci: les dirigeants républicains jouissent de l'autorité nécessaire pour s'installer à Djokjakarta, pour accepter certains priviléges et jouir de certains avantages, mais ils n'ont aucune autorité pour contracter une obligation. Il n'existe personne, dit-on, pour exécuter des obligations; mais pour accepter des priviléges, il existe un organisme responsable. C'est là, à mon avis, pousser l'argument trop loin, le pousser jusqu'au point où il s'anéantit lui-même.

Le rétablissement de l'ordre public — ainsi que le rétablissement d'un gouvernement — nécessite à la fois un accord politique et l'adoption de mesures d'ordre matériel. Il faut un certain temps pour exécuter des mesures d'ordre matériel. Rien ne nous oblige à attendre que le Gouvernement soit de fait installé de nouveau à Djokjakarta pour discuter du rétablissement de l'ordre public ainsi que de la date et des conditions dans lesquelles se tiendra à La Haye cette conférence de la table ronde. Je pense qu'il serait parfaitement raisonnable que notre commission en Indonésie déclare que la question de l'installation du Gouvernement de la République à Djokjakarta doit être abordée en premier lieu et qu'on pourrait entre temps procéder à un échange de vue sur d'autres points. Cela serait parfaitement raisonnable. Mais que le Conseil lui-même, à Lake Success, subdivise encore le processus des négociations et prévoie trois stades différents, voilà qui à mon avis irait à l'encontre du but qu'il s'est proposé et ferait obstacle à l'amélioration de la situation en Indonésie.

L'objectif ultime que se sont fixé les Républicains est garanti par la division actuelle en deux étapes. Si l'on n'aboutit pas à un accord sur les points a) et b) de la proposition du Canada, il n'y aura pas de conférence de la table ronde. Avec cette division, tous les objectifs essentiels sont garantis.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant que le désir de procéder à une nouvelle division en étapes successives est, dans une certaine mesure, raisonnable, je crois néanmoins qu'il ne conviendrait pas que le Conseil de sécurité en décide actuellement ainsi. J'accepte que la Commission trouve ses instructions dans le texte tel qu'il est rédigé

at the same time, allow enough elasticity for the achievement of our great objectives.

Mr. AUSTIN (United States of America) : The United States will support the action suggested by the representative of Canada, and would prefer that this matter should be handled without a vote and by the action of the President based on the record. If it is necessary to have a vote, however, the United States is ready to vote for a resolution couched in the terms of this draft of a message or telegram to be sent by the President.

The reason for that is, in the first instance, that it clearly opens the door for the entry of both parties into that kind of arrangement in which neither of them loses dignity nor honour and in which neither of them has to make any conditions that are derogatory. Our support for this draft, in the terms in which it is now couched, is on the assumption and in the sincere belief that these parties are earnest in their representations to the Security Council that they seek a peaceful or pacific solution of this difficulty, and that they do not want to be carried to the point where they fight it out.

When the representative of the Netherlands the other day repeated his statement [*418th meeting*] with respect to the transfer of sovereignty, to the effect, that, according to the *Renville Agreement*, it will be "... real, complete and unconditional . . .", we accepted that without any question. It is not true that the Security Council fails in its effort to bring about settlements of disputes by pacific measures. According to a statement publicly made by the Secretary-General recently, 13 of these cases have been determined and brought to a satisfactory, if not a perfect, conclusion by pacific methods, and hostilities have been confined and have not been allowed to break out, and spread over the world to involve us all in terrible war.

This is the chief mission of the Security Council. We deal in the pacific settlement of disputes. We do not deal in enforcement at the present time; we have never done so. And pray God, I hope we will never have to do so.

I am not at all discouraged by the thought that because the representatives of various countries have expressed themselves here freely—sometimes emotionally—it is therefore impossible to come to a pacific settlement of this matter. I think that the fears on both sides exceed the realities, and that the proposition now before the Security Council offers the opportunity for the parties to come together and make their own settlement. That is what they ought to do. We believe that, and we have all earnestly tried to make the conditions such that they could do that. I hope, therefore that we may dispose of this matter tonight and not prolong this discussion which, from day to day, grows more emotional. I must say that I am very sorry indeed that the debate today has had a tendency to pull apart these opposing parties rather than that to pacify

actuellement et qui, à mon avis, tient compte de nos principes et de notre ligne de conduite, tout en présentant l'élasticité nécessaire pour la réalisation des objectifs élevés qui sont les nôtres.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Les Etats-Unis donneront leur appui aux mesures proposées par le représentant du Canada et préféreraient que cette question soit réglée, non par un vote, mais par une décision du Président fondée sur les débats qui viennent de se dérouler. Toutefois, si le Conseil juge qu'un vote est nécessaire, les Etats-Unis sont disposés à se prononcer en faveur d'une résolution rédigée, qui, reprenant les termes de ce projet, inviterait le Président à envoyer un message ou un télégramme à la Commission.

Voici les raisons de notre attitude. En premier lieu, ce texte donne manifestement aux deux parties la possibilité d'arriver à un accord qui ne porte pas atteinte à leur dignité ou leur honneur et par lequel aucune des deux parties n'a à poser des conditions humiliantes pour l'autre. Nous appuyerons le projet, tel qu'il est maintenant rédigé, parce que nous présumons, ou plutôt parce que nous sommes fermement convaincus, que c'est en toute sécurité que les deux parties affirment, devant le Conseil de sécurité, leur désir d'arriver à une solution pacifique du différend qui les sépare et de ne pas pousser les choses jusqu'à ce qu'elles aient à recourir à la force.

Lorsque, il y a quelques jours, le représentant des Pays-Bas a déclaré à nouveau [*418ème séance*] que, conformément à l'Accord du *Renville*, le transfert de la souveraineté sera "... réel, complet et inconditionnel . . .", nous avons accepté cette déclaration sans aucune réserve. Il n'est pas vrai que le Conseil de sécurité échoue dans les efforts qu'il entreprend en vue d'arriver à un règlement pacifique des différends. Récemment, le Secrétaire général a dit, dans une déclaration publique, que 13 cas soumis au Conseil avaient été réglés et résolus par des moyens pacifiques, sinon d'une manière parfaite du moins d'une façon satisfaisante, et que le Conseil avait limité les hostilités, empêché la guerre d'éclater, de s'étendre au monde entier et de le mener à une terrible catastrophe.

C'est là, en effet, la tâche principale du Conseil de sécurité. Il s'occupe du règlement pacifique des différends. Jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas occupés de mesures coercitives; nous ne l'avons jamais fait. Dieu veuille que nous ne soyons jamais obligés de le faire.

Je ne suis pas du tout découragé et je ne pense pas qu'il soit impossible d'arriver à un règlement pacifique de ce différend parce que les représentants de divers pays se sont exprimés ici avec franchise — parfois même avec passion. Je crois que les craintes que l'on éprouve de part et d'autre, sont exagérées et que la proposition dont le Conseil de sécurité est maintenant saisi permet aux deux parties de se rencontrer et d'arriver elles-mêmes à un accord. C'est ce qu'elles devraient faire. Tel est notre avis et nous avons fait de notre mieux pour établir les conditions leur permettant d'aboutir à cet accord. J'espère donc que nous pourrons régler cette question ce soir et que nous ne prolongerons pas un débat qui devient de jour en jour plus passionné. Je regrette profondément que les débats d'aujourd'hui aient eu tendance à séparer les deux parties au conflit, au

them in their feelings or their honour, or in any respect.

I very much appreciate the exposition made by General McNaughton of his statement, and the subsequent illumination of it by the representative of China. If we take those two statements together, I think we shall find that there is a solid foundation for the resolution—if the Security Council sees fit to make it that—which is before us. There is no retreat on the part of anybody. There is no retreat on the part of the Security Council. The United States will, therefore, support the resolution in any form in which it is seen fit to formulate it.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): The position adopted by my Government on the Indonesian question will not allow me to vote on the Canadian proposal. My abstention, however, should not be interpreted as lack of interest. I should like to say that the French Government considers a resumption of talks between the parties eminently desirable, as, without such talks, it is difficult to see how an agreement can be reached. If the Council decides to instruct its Commission in that sense it would be wise practice to do so in general terms. I fail to see how the Council could take the place of the parties in deciding exactly what questions should be dealt with by them and the order in which they should be examined. I also fail to understand how the Council could substitute itself for its Commission in appraising in advance the local situation, and the effect which the latter might have on the course of the negotiations while they were taking place.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): After listening to statements of members of the Council and of representatives invited to attend the meeting, I should like to know definitely whether the Canadian proposal is approved.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): On this, as on other occasions, I feel that the Security Council's duty is to bring the parties together in an attempt to find a peaceful solution. I shall not enlarge upon this point; it has already been dealt with by many members of the Council, and, moreover, the Argentine delegation's attitude in similar conflicts has invariably been the same.

I believe that neither of the parties has anything to lose: indeed the peoples of Indonesia have much more to gain in attempting to obtain their independence—they have everything to gain and nothing to lose. It would undoubtedly be better to get the Dutch and the Indonesians together around a table than to send them into the hills of the Indonesian islands to kill each other and continue the war. It is the Security Council's duty to exhaust all methods which might lead to conciliation.

For these reasons, I agree with the proposal which has been made, and shall vote for it if a vote is taken upon it in the Council.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): If there is no objection, I shall assume that the majority approves the Canadian representative's proposal.

lieu de calmer leurs scrupules d'honneur et leurs appréhensions.

J'apprécie beaucoup l'exposé du général McNaughton ainsi que les commentaires qu'a faits à son propos le représentant de la Chine. Leurs deux déclarations montrent, à mon avis que la résolution dont nous sommes maintenant saisis — si tant est que le Conseil désire qu'il y ait une résolution — repose sur des fondements solides. Personne n'a reculé. Le Conseil de sécurité n'a pas reculé. Les Etats-Unis appuieront donc la résolution sous la forme qu'on jugera bon de lui donner.

M. CHAUVEL (France): La position de principe prise par mon Gouvernement au sujet de l'affaire d'Indonésie ne me permettrait pas de prendre part à un vote au sujet de la proposition du Canada. Je ne voudrais toutefois pas que mon abstention pût être interprétée comme un manque d'intérêt. Je dirai donc que le Gouvernement français considère comme éminemment désirable une reprise de contact entre les parties, à défaut de laquelle on voit mal comment un accord pourrait intervenir entre elles. Si le Conseil décide de donner mandat en ce sens à sa Commission, il me semble qu'il serait de bonne pratique de le faire en termes généraux. Je vois mal, en effet, comment le Conseil pourrait se substituer aux parties pour décider précisément et dans le détail quels sujets doivent être traités par elles et dans quel ordre. Je vois mal aussi comment le Conseil pourrait se substituer à sa Commission pour apprécier d'avance la situation locale et les incidences qu'elle peut avoir, au cours des pourparlers, sur le développement de ces pourparlers.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Nous avons entendu les déclarations des membres du Conseil et des représentants invités. Je voudrais maintenant savoir si le Conseil approuve la proposition du représentant du Canada.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Dans ce cas, comme dans d'autres, j'estime que rapprocher les parties intéressées pour les aider à rechercher une solution pacifique. Je n'ai pas besoin de m'arrêter sur ce point; plusieurs membres du Conseil l'ont fait avant moi et, d'autre part, telle a toujours été l'attitude de la délégation de l'Argentine lorsque le Conseil a examiné des différends de cet ordre.

Je crois que les deux parties intéressées n'ont rien à perdre. J'estime au contraire qu'en cherchant à obtenir leur indépendance les peuples de l'Indonésie ont beaucoup à gagner; ils ont tout à gagner et rien à perdre. Il est sans aucun doute préférable de réunir les Hollandais et les Indonésiens autour d'une table de conférence, plutôt que de les laisser s'entretuer et poursuivre les hostilités sur les collines des îles indonésiennes. Le Conseil de sécurité a le devoir de recourir à tous les moyens de conciliation dont il dispose.

Par conséquent, j'approuve la proposition qui a été présentée et, si elle était mise aux voix, je voterai en sa faveur.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la majorité du Conseil approuve la proposition du représentant du Canada.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I request that the Canadian representative's proposal be put to the vote.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): As one member of the Council wants a vote to be taken, I shall put the Canadian representative's proposal to the vote immediately.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : I shall be very brief. I concur with the idea expressed by the President that we should expedite this matter and not delay it any further. This is one reason why I shall not go into certain parts of my previous statements, one of which was objected to by the representative of the Soviet Union, while others were objected to by the representative of the Netherlands. The record is there and I maintain what I have previously said in regard to those points. I shall not take any more of the Council's time as far as those points are concerned.

Concerning the matter before us, I wish, first of all, to say as clearly as I can that I am not entirely happy with the present draft instructions before us. I am not entirely happy with some of the explanations which were given in connexion with these draft instructions. I realize, however, that they are made up in such a way as to be unequivocally in pursuance of the Security Council's resolution of 28 January.

From the opening lines of these draft instructions, we can read that they are ". . . in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949." The explanations which were given by the representatives of Canada and China have been most helpful. I must say that I do not perhaps subscribe to some of what the representative of Canada said, but I do subscribe to a good deal of what he said in explanation of these draft instructions. I entirely subscribe to what the representative of China said in this connexion.

If I understand the situation correctly, the sense of the draft instructions now before us is as follows, and I wish to be corrected if I am mistaken: that the political leaders of the Republic of Indonesia should be freed and should be enabled to get in touch with their own people; that a preliminary conference should be held for the purpose of setting up a government of the Republic of Indonesia, and after that—and only after that—further steps should be taken to convene a conference in order to continue the attempt to reach an agreement between the Netherlands Government and the Republic of Indonesia. If my interpretation as I presented it now is not challenged, I shall vote for the draft instructions now before us.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia): I am of the opinion that the interpretation given by the representative of Egypt might be acceptable to my Government.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, Norway, United Kingdom, United States of America.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demande que la proposition du représentant du Canada soit mise aux voix.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Etant donné qu'un membre du Conseil demande un vote sur ce point, je mettrai immédiatement aux voix la proposition du représentant du Canada.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je serai très bref. Avec le Président, j'estime que nous devons hâter l'examen de ce problème. Aussi, ne m'étendrai-je pas sur certains points de mes déclarations antérieures, dont l'un a soulevé des objections de la part du représentant de l'Union soviétique, alors que d'autres ont été critiqués par le représentant des Pays-Bas. Les procès-verbaux sont là et je maintiens ce que j'ai dit. Je ne prendrai pas davantage le temps du Conseil pour en parler à nouveau.

A propos de la question que nous examinons en ce moment, je désire d'abord dire, aussi clairement que possible, que le projet d'instructions dont nous sommes saisis ne me donne pas pleinement satisfaction. Je ne suis pas entièrement satisfait non plus des explications qu'on vient de nous donner à leur propos. Je comprends, cependant, qu'elles ont été établies de manière à former la conséquence logique de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier.

Les premières lignes de ce projet indiquent que les instructions sont ". . . conformément à la résolution adoptée par le Conseil le 28 janvier 1949 . . ." Les explications qu'ont données les représentants du Canada et de la Chine ont été très utiles. Je ne suis peut-être pas entièrement d'accord avec le représentant du Canada, mais j'accepte en grande partie ses explications touchant le projet d'instructions. Je partage tout à fait l'avis du représentant de la Chine.

Si je comprends bien, la situation telle qu'elle se présente et la signification du projet d'instructions sont les suivantes — on voudra bien rectifier mon interprétation si elle est inexakte: les dirigeants politiques de la République d'Indonésie doivent être libérés et la possibilité doit leur être donnée de prendre contact avec la population; une conférence préliminaire se réunira pour constituer le gouvernement de la République d'Indonésie et, après cela seulement, d'autres mesures seront prises en vue d'une conférence chargée de continuer les efforts entrepris pour qu'un accord intervienne entre le Gouvernement des Pays-Bas et la République d'Indonésie. Si mon interprétation est correcte, je voterai en faveur du projet d'instructions.

M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, l'interprétation donnée par le représentant de l'Egypte pourrait être acceptable pour mon Gouvernement.

Il est procédé au vote à main levée:

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

Abstaining: France, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

The text of the telegram was adopted by 8 votes, with 3 abstentions.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): As there are no further questions before the Council, I suggest that the meeting be adjourned until next Monday.

Mr. Hood (Australia): I do not want to raise again the question of the text which has been adopted; however, it is a fact that, so far as the Council has been informed, the Commission will be given no indication—certainly, there is none in the text—of any time element in the carrying out of these instructions. Can it be taken that, in the President's message to the Commission, he will express the sense of the Security Council that this step should be undertaken immediately, or with the least possible delay?

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I consider that a definite text has been put to the vote and adopted, and that text will be sent immediately, exactly as it has been drawn up, to the United Nations Commission for Indonesia.

The next meeting of the Council will take place on Monday 28 March at 3 p.m.

The meeting rose at 6.10 p.m.

S'abstiennent: France, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 8 voix, avec 3 abstentions, le texte du télégramme est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Puisque aucun autre point n'est inscrit à l'ordre du jour, je propose de lever la séance et de nous réunir à nouveau lundi prochain.

M. Hood (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je ne désire pas remettre en question le texte qui vient d'être adopté; cependant, à la connaissance du Conseil, la Commission ne recevra aucune indication — le texte n'en contient certainement pas — en ce qui concerne la date à laquelle elle devra remplir ces instructions. Pouvez-vous considérer que, dans le message qu'il adressera à la Commission, le Président précisera que le Conseil de sécurité désire que cette mesure soit prise immédiatement ou, tout au moins, dans le plus bref délai possible.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je considère qu'un texte précis a été mis aux voix et approuvé; ce texte sera donc transmis immédiatement, sous sa forme actuelle, à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le lundi 28 mars à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 10.